

<p><b>PROCES-VERBAL DE LA REUNION</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014</b></p>
---

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq du mois de septembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf septembre deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS :** M. MEIGNEN, Maire,  
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,  
Mme CERRIGONE, M. AMRANE, Mme LEMARCHAND (à partir de 19h10),  
Mme PEPE, Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE,  
Mme KHALI, Adjoints au Maire,  
Mme DELMOTTE, M. RUBIO, M. DI CIACCO, M. VILTART, Mme BOUR,  
Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES  
M. VAZ, Mme HAMIDI, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, M. RAMOS,  
M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT,  
Mme TANSERI, M. GAY, Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :** M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration Mme KHALI,  
Mme LEMARCHAND, Adjointe au Maire, procuration à Mme COMAYRAS,  
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration M. RANQUET,  
M. HITACHE, Adjoint au Maire, procuration Mme HAMA,  
M. PERRIER, Conseiller Municipal, procuration Mme GOURSONNET,  
M. SAIA, Conseiller Municipal, procuration à M. RUBIO,  
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à M. AMRANE,  
Mme SEGURA, Conseillère Municipale, procuration à M. JULIE,  
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY,  
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. VILTART, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs, je vous propose de commencer ce Conseil municipal du 25 septembre 2014.

Je vous propose avant toute chose de faire une minute de silence. Elle a été demandée par l'Opposition municipale, mais nous nous apprêtons à la demander à la mémoire d'Hervé GOURDEL, notre compatriote qui a été sauvagement assassiné hier.

*(L'ensemble du Conseil municipal respecte une minute de silence).*

C'est donc le neuvième Conseil municipal de l'année 2014.

*(M. le Maire énonce la liste des procurations.)*

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

#### **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On nous avait reproché de ne prendre que des femmes, nous avons pris un homme l'autre fois, Jean-Marie MUSQUET. Jacky VILTART veut bien être le secrétaire de séance ? Oui.

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Jacky VILTART ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 15 juillet 2014.

#### **DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
229	23.06.14	ZAC Gustave Eiffel - Convention de participation du constructeur au coût d'équipement de la zone en vertu de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme
230	27.06.14	Marché passé en procédure adaptée pour les installations d'arrosage automatique - Années 2014/2015.
231	03.07.14	Marché passé en procédure adaptée pour l'organisation de foires à la brocante.
232	08.07.14	Marché passé en procédure adaptée pour l'assistance et le rapatriement des participants aux divers séjours.
233	09.07.14	Tarification des activités municipales, actualisation des barèmes du quotient familial. Année 2014/2015.
234	09.07.14	Tarifs du conservatoire à rayonnement départemental- Année 2014/2015.
235	09.07.14	Tarifs des activités péri et extra scolaires - Année 2014/2015.
236	09.07.14	Tarifs des activités sportives - Année 2014/2015.
237	09.07.14	Marché à procédure adaptée pour l'acquisition de pains et viennoiseries frais pour assurer les besoins de la Ville, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.
251	22.07.14	Appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de mobiliers divers pour les services municipaux, la Caisse Des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.

<b>252</b>	<b>08.08.14</b>	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du lot n°16 de la copropriété située sur la parcelle cadastrée BE 470 sise 5 et 7 avenue Marcel LEGRAND au Blanc-Mesnil appartenant à Monsieur Ali Rahmani.
<b>253</b>	<b>08.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée concernant les fournitures horticoles pour les espaces verts et les stades. Année 2014.
<b>254</b>	<b>08.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée pour les travaux de remplacement de chaudières.
<b>255</b>	<b>08.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée pour les travaux d'ascenseurs à l'hôtel de ville.
<b>256</b>	<b>08.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée concernant l'acquisition de jeux et jouets, jeux d'éveil et structures psychomotrices nécessaires au développement de l'enfant, pour la Ville, la Caisse des écoles et le C.C.A.S.
<b>257</b>	<b>12.08.14</b>	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du lot B de la propriété 4 rue Edouard RENAULT au Blanc-Mesnil appartenant à la SCI de la Ferme du Moulin de la Morée.
<b>258</b>	<b>21.08.14</b>	Souscription d'un emprunt de 900 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France.
<b>259</b>	<b>21.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée pour la création et la rénovation de voirie rues Clara Zetkin et accès Surcouf.
<b>260</b>	<b>22.08.14</b>	Marché passé en procédure adaptée concernant la création d'une nouvelle voie avec murs de soutènement pour le pôle économique Descartes.
<b>261</b>	<b>01.09.14</b>	Convention à titre précaire et révocable avec l'association l'oasis pour la mise à disposition de 3 classes à l'école élémentaire Jacques Decour.

<b>1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – PREMIERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – EXERCICE 2014</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Plusieurs remarques, M. MEIGNEN. D'abord, une remarque qui devait être une remarque de forme ces derniers mois, mais qui devient maintenant une remarque de fond : la réunion des commissions municipales. À ce jour, aucune commission municipale ne s'est réunie. Et c'est évidemment extrêmement préjudiciable au fonctionnement de notre assemblée puisque nous, élus de l'Opposition, n'avons les renseignements qu'à travers cette note de synthèse qui nous est présentée sans avoir la possibilité de poser des questions, et elles sont nombreuses concernant cette DM. Il est maintenant nécessaire et indispensable que ces commissions municipales se réunissent. J'imagine que lorsque vous réunissez votre bureau municipal, je le faisais toutes les semaines : je réunissais le maire et tous les adjoints, on présentait les mémoires et par conséquent chaque adjoint était en capacité dans ces commissions de pouvoir discuter et répondre aux questions de l'Opposition. Aujourd'hui, il n'en est rien et c'est vrai que c'est extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement démocratique de notre assemblée ; je trouve cela extrêmement dommage.

Nous vous demandons donc instamment de mettre en place ces commissions municipales afin que nous puissions exercer notre mandat d'élu. Vous avez gagné l'élection avec un peu plus de 50 %, nous l'avons perdue avec un peu moins de 50 % et vous aviez dit être le maire de tous les Blancs-Mesnilois. J'aimerais que les 6800 Blanc-Mesnilois qui ont voté pour nous puissent au moins avoir voix au chapitre dans les commissions municipales et poser un certain nombre de questions qu'ils nous posent, y compris parfois lorsque nous les rencontrons. J'entendais la phase de mise en route. Je crois que nous avons respecté cela, mais vous vous étiez engagé en juillet à ce que ces commissions municipales se réunissent en septembre, ce qui n'est pas le cas.

Par conséquent, cela pose un vrai problème de fonctionnement de votre assemblée. Vous allez voir d'ailleurs, au regard de tous les mémoires que nous allons examiner ce soir, que bon nombre de nos positions de vote vont être évidemment conditionnées par le fait que nous n'avons pas pu avoir la complète information nécessaire à nous positionner.

J'ai encore d'autres remarques à faire sur la DM, mais je vous en prie, allez-y.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cette remarque ne concernait pas le budget principal, mais je vais vous répondre.

Effectivement, les commissions se mettent en place. On peut regretter que cela n'aille pas plus vite, mais le retard pris est dû au simple fait que je souhaite associer à ces commissions, outre les élus, un certain nombre de personnalités qui, chacune dans leur domaine, apporteront un éclairage lors de ces commissions. Il me semble normal que la commission développement économique puisse entendre, et associer dans certains cas, un chef d'entreprise. Cela me semble normal que la commission des sports puisse entendre un ou plusieurs sportifs. C'est la raison pour laquelle nous avons pris un peu de retard, mais bien évidemment toutes les informations que vous souhaiteriez vous voir communiquer vous seront communiquées, il n'y a aucun barrage, tout cela est bien clair et admis, je crois.

Sur le budget principal, y a-t-il des remarques ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je voudrais répondre à cette remarque. Les commissions, cela vaut pour la décision modificative du budget, mais cela vaut pour tous les autres mémoires. L'ouverture à des personnalités extérieures au Conseil municipal est pratiquée depuis très longtemps dans cette commune et cela n'avait jamais occasionné de retard de mise en place des commissions. C'est la première remarque que je souhaite faire sur ce sujet, c'est-à-dire que nous avons déjà ouvert nos commissions municipales – cette question est importante, on ne touche plus à la forme, mais au fond et au fonctionnement de notre Conseil.

Sous la mandature précédente, la commission des Finances se réunissait une semaine avant le Conseil municipal. À l'ordre du jour de cette commission des Finances, il y avait l'ordre du jour quasi complet ou complet du Conseil municipal. Cet ordre du jour était envoyé une semaine avant la commission des Finances, ce qui veut dire que les élus de l'Opposition avaient quinze jours, avant le Conseil, l'ordre du jour du Conseil municipal. Aujourd'hui, nous l'avons cinq jours avant dans des conditions difficiles, dont un week-end puisqu'on le reçoit le vendredi pour le jeudi et donc il est tout de même extrêmement difficile d'avoir le temps matériel de vous questionner sur un certain nombre de sujets qui nous préoccupent.

Je pense que vous allez me répondre, et je vais revenir sur la décision modificative du budget ; mais je voulais faire ces remarques parce que c'est important pour le fonctionnement démocratique de notre assemblée.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il se trouve que j'ai participé à différentes commissions des Finances, d'ailleurs je finissais par ne plus y aller, parce que vous idéalisez un petit peu les choses ; dans la réalité, la commission des Finances durait à peu près un quart d'heure, était menée au pas de charge, on tournait les pages et à la fin, on se disait : mais qu'a-t-on fait là ? On a perdu un quart d'heure.

Je souhaite de vraies commissions au cours desquelles on va débattre, au cours desquelles on va échanger et d'ailleurs, vous pouvez noter que vous avez à disposition un certain nombre de notes de synthèse qui sont probablement plus construites et plus détaillées que ce que l'on avait par le passé, notamment sur le budget. Ce sont des informations qui sont livrées à votre sagacité et nous attendons bien évidemment vos commentaires et vos questions pour y répondre.

Y a-t-il des questions sur le budget principal ? M. BARRES, M. RAMOS et Mme DELMAS.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Bonsoir. J'ai l'impression d'être dans une cour d'école : « ce n'est pas moi, ce sont les autres qui ne l'ont pas bien fait ! » Même si l'on ne l'a pas bien fait, essayez de le faire bien puisque vous êtes meilleur que nous !

Je vous interroge sur ces quelques lignes, entre autres la ligne 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Je n'ai rien contre cette ligne, sauf qu'il n'y a aucun chiffre à côté. Je demande donc une explication. Idem pour la ligne 68. J'en passe et des meilleures, il y a de nombreuses lignes où il n'y a pas de chiffres. Je me pose donc la question, soit elles n'ont rien à faire là, soit... je pose la question.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BARRES, s'il n'y a pas de chiffre en face, c'est qu'il n'y a pas de dépenses sur ce chapitre-là, tout simplement.

Nous sommes très économes, les élus ne dépensent pas.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que je n'avais rien contre cette ligne, c'est la première qui me tombe sous les yeux.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais s'il n'y a pas de chiffre, c'est qu'il n'y a pas de dépense.

**M. ALAIN BARRÈS :**

La réponse me convient, mais l'ironie, il n'y en a pas besoin !

**M. ALAIN RAMOS :**

M. le Maire, pour ma part, je ne ferai pas de commentaires, je ne poserai que des questions.

Pourriez-vous nous indiquer et nous donner des détails sur l'augmentation du chapitre 12 de la page 5 du document M14 ?

J'aimerais avoir des informations sur le chapitre 65, toujours en page 5, dans les dépenses de fonctionnement, et que nous ayons une explication sur l'augmentation de ce chapitre et le détail.

J'aimerais avoir des informations sur le chapitre 611, page 9 de la M14 et avoir des explications sur le détail de l'augmentation et la proposition nouvelle que vous nous faites.

J'aimerais avoir des informations sur le chapitre 6135 afin d'avoir également le détail sur l'augmentation que vous nous faites sur ce chapitre.

J'aimerais avoir aussi des explications sur la décision que vous prenez sur le chapitre 657364 à la page 10 de la M14.

Merci.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur les deux premiers points, charges de personnel et frais assimilés, c'est dû au fait que nous avons dû faire face à une décision que j'ai d'ailleurs contestée et que j'ai souhaité ne pas appliquer, qui est la modification des rythmes scolaires qui nous a amenés à embaucher du personnel. Il y a donc un surcoût en personnel lié à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

*Chapitre 012 « charges de personnel »* : les Blanc-Mesnilois qui sont dans la salle doivent le savoir, la Ville paye le chômage des personnes dont les contrats ne sont pas reconduits. Puisque nous avons fait quelques économies, et nous en reparlerons si vous le souhaitez, qui nous amènent déjà à anticiper le remboursement de la dette – nous verserons 650 000 € de remboursement de la dette de la Ville par anticipation, cela s'appelle de la bonne gestion, au bout de six mois – et comme il reste encore un peu de marge, nous ferons des travaux qui n'étaient pas prévus et nous allons cotiser aux Assedic, ce qui permettra à la Ville de ne plus payer le chômage des gens qui quitteront la Ville. Je pense que là encore, c'est de la bonne gestion, c'est-à-dire que lorsqu'une personne verra son contrat non renouvelé, cela se traduira immédiatement dans les chiffres du budget communal.

*Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »*, nous avons versé 7/12<sup>ème</sup> des subventions à un certain nombre d'associations, il s'agit donc de compléter de manière à verser les 12/12<sup>ème</sup>, d'où cette augmentation des autres charges de gestion courante.

*Chapitre 6135 « locations mobilières »*, il y a les voyages des enfants, notamment les transports en car avaient été mal appréciés dans le budget tel qu'il avait été voté, qui était votre budget, je vous le rappelle ; il a donc fallu rectifier, il y a un surcoût. Et il y a aussi pour une part les locations sur Beach-Mesnil, de structures gonflables ou de choses comme cela qui nous ont amenés à faire quelques dépenses supplémentaires.

Vous ne me posez pas la question, mais je vais vous répondre par anticipation sur les fêtes que nous avons organisées. Nous avons fait des économies sur les fêtes du 14 juillet par rapport à ce qui était prévu, nous avons payé le feu d'artifice (23 minutes sans interruption, je crois qu'il a été apprécié par les Blanc-Mesnilois) plus de deux fois moins cher, ce qui nous a permis de nous offrir un écran géant sur lequel nous avons retransmis la finale de la Coupe du monde de football. Le feu d'artifice sur fond de samba et de bossa-nova, nous avons ajouté quelques danseuses Brésiliennes qui ont été appréciées, je crois, de la population. Le tout dans une bonne ambiance et pour un coût moindre que ce qui avait été budgété.

Concernant Beach-Mesnil, il y a un coût un peu supérieur à ce qui avait été budgété sur les manifestations prévues pendant l'été sur la place de l'Eau, le parvis de l'Hôtel de Ville, mais c'est dû au fait que nous avons acheté du matériel qui resservira l'année prochaine et les autres années. C'est un investissement.

Par ailleurs, il faut tout de même considérer et comparer les choses à leurs vraies valeurs : 16 jours sans interruption de 12h à 19h, alors que sur la place de l'Eau, c'était je crois 3 jours par semaine de 14h à 19h. Nous n'avons pas le même produit, pour autant, nous avons un léger surcoût, mais qui n'est pas très important au regard du plus que nous avons apporté à la population.

*Chapitre 657364 « subventions de fonctionnement versées »*, ce sont des financements PRU qui ont glissé et qui sont reportés. Il n'y a pas de problème majeur en l'occurrence. D'ailleurs, sur les financements PRU, je peux peut-être vous apporter une précision. Nous aborderons probablement courant novembre quelques projets d'urbanisme, mais d'ores et déjà, il faut que vous sachiez que nous avons, pour les fins de PRU et notamment sur la partie sud de la ville, le mail Jacques Decour, un projet plus ambitieux. Nous avons utilisé les fonds PRU un peu différemment, avec un peu plus d'ambition, c'est-à-dire que nous ne nous sommes pas contentés de la réfection de la voirie sur cette partie de la ville : voie verte et Quinze Arpents, Casanova, cette partie-là de la ville, au-delà du marché Casanova, sur l'extrême sud de la ville.



Nous avons souhaité enrichir le mail, le doter d'une fontaine, faire un atrium afin que les gens puissent se retrouver, s'asseoir et nous avons également ajouté un City stade ; nous aurons également quelques petits chalets disséminés dans les arbres, de bonne qualité, qui permettront aux gens de se retrouver, ce sera autant de salles dans lesquelles les jeunes et les moins jeunes pourront se retrouver. Là encore, l'idée est de redonner un peu de vie à ce quartier, d'améliorer les conditions de vie de la population et de redonner vraiment de la vie. Je souhaiterais recréer quelques petits villages dans la ville de Blanc-Mesnil. Ce sera le cas également sur le projet que nous aurons l'occasion de développer prochainement en face du Leclerc.

**M. ALAIN RAMOS :**

Vous faites une proposition d'augmentation des recettes de fonctionnement de 509 611,33 € ; 70 % de cette augmentation proviennent fort probablement d'une amélioration de la rentrée des impôts et taxes ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est le principe de précaution, oui.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Nous constatons que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement diminue de 458 643,86 €, alors que dans le même temps, les recettes de fonctionnement augmentent de 509 611,33 €. Les dépenses de fonctionnement ont donc augmenté de près d'un million d'euros. Quelles qu'en soient les raisons, nous ne pouvons soutenir une telle dérive.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mme DELMAS, ce n'est pas une dérive. Vous m'auriez posé la question avant d'affirmer vous auriez évité de vous tromper.

Nous avons fait énormément d'économies sur les travaux. Nous avons réalisé les travaux, simplement nous les avons payés moins cher et je serai vigilant sur le coût des travaux à l'avenir. Il y a une marge d'économie énorme et bien plus que ce que vous imaginez sur les travaux que nous réalisons. Je suis prêt à en parler en tête à tête avec vous et à vous donner les chiffres. C'est extraordinaire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je suis preneur du tête-à-tête, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr ! À votre convenance !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je veux bien faire quelques remarques, si vous le voulez bien.

Sur la question des Assedic : ce n'est nullement un procès d'intention, mais une question. J'espère que ce n'est pas l'anticipation d'emplois contractuels en augmentation à l'Hôtel de Ville. Vous voyez ce que je veux dire. C'est-à-dire que l'on pourrait augmenter l'emploi contractuel et diminuer la part de fonctionnaires à l'Hôtel de Ville ; donc, éventuellement, ces contractuels étant indemnisés par le chômage quand ils ont fini leur contrat, que votre précaution d'utiliser les Assedic ne soit pas une anticipation de l'augmentation du nombre de contractuels à l'Hôtel de Ville.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je comprends votre malice, M. MIGNOT, mais évidemment, ce n'est pas le cas. Évidemment. Et pour avoir été fonctionnaire moi-même et administrateur civil dans l'administration centrale et connaître un petit peu le mode de fonctionnement, je serais attaché plutôt à ce que les employés communaux aient une carrière et un déroulement de carrière, que l'on ait une ambition pour eux plutôt que d'avoir des gens sous contrat ; qu'on leur propose une vraie carrière, une titularisation à terme. Je constate simplement en arrivant – nous n'avons pas tout vu encore, mais nous avons fait un peu le tour de certaines choses – il y a énormément de gens sous contrat, des gens dont les contrats sont reconduits, trop longtemps, trop souvent, qui n'ont pas de perspectives, je signe au mois le mois des renouvellements de contrat, et ce n'est pas quelque chose qui me satisfait. Donc, bien évidemment c'est l'inverse de ce que vous venez de dire qui va se produire. Je souhaite que les agents communaux aient une carrière, des perspectives de carrière. Je préfère moins d'employés communaux, mieux rémunérés avec un statut, titularisés, que des contractuels embauchés à la sauvette et parfois juste avant l'élection.

**M. DIDIER MIGNOT**

Je ne vois absolument pas à quoi vous faites allusion, M. MEIGNEN. Mais vous savez où nous en sommes de ce point de vue là. La justice dira le droit.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Autres remarques ?

**M. DIDIER MIGNOT**

J'en ai d'autres. Sur le City stade, il était prévu, rappelez-vous, devant le lieu de culte ; vous parlez du PRU 2.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous avez apporté le City Stade, mais il était prévu, comme l'Atrium. Alors peut-être pas de la manière dont vous l'avez imaginé, je n'ai pas vu les plans, mais il y avait aussi cette idée de place centrale sur le mail Decour, et j'attire votre attention à propos des chalets : mail Decour est un espace boisé classé. Il faut être vigilant de la préservation de nos espaces verts sur la partie sud de la ville.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est merveilleux, M. MIGNOT, vous aviez tout prévu avant nous ! C'est incroyable ! Même le nom ! Je lisais sur certains blogs de vos amis que vous aviez même choisi le nom de Jacqueline de ROMILLY alors que ce n'est pas du tout cela qui s'est passé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Soit on entre dans une espèce de polémique stérile, M. MEIGNEN, mais je pense que ce n'est pas l'objet. J'invite les gens à lire ma page Facebook et comme cela, le problème sera clos sur Jacqueline de ROMILLY, ce n'est pas le souci. Je voudrais que l'on parle un peu sérieusement de notre budget et je voudrais relever trois ou quatre éléments sur cette DM qui me semblent un peu centraux.

Tout d'abord – vous allez dire que c'est encore nous, et je n'y peux rien –, mais la vente des terrains Descartes, c'est bien nous, même si vous avez modifié la promesse de vente, mais nous en reparlerons tout à l'heure dans le mémoire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous n'avons pas modifié la promesse de vente. Il fallait faire cela.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous avez adapté la promesse de vente. Nous en reparlerons tout à l'heure, c'est l'objet d'un mémoire. Mais tout de même, c'est un million d'euros - et tant mieux, je m'en réjouis - c'est une bonne chose. Simplement pour dire que c'est bien que les affaires continuent de cette manière-là, que ce million d'euros est tout de même un peu la clé de voûte de cette décision modificative.

Le deuxième élément budgétaire important est le dynamisme de nos bases, c'est-à-dire que les rôles de la fiscalité sont supérieurs de 380 000 €, je crois, par rapport à ce qui était attendu parce que nous avons effectivement toujours vu le contexte budgétaire des collectivités locales, une prudence dans les budgets primitifs au regard de la fiscalité parce que l'on ne s'est jamais trop à quoi s'attendre ; cela fait maintenant plusieurs années que les surprises sont bonnes et que par conséquent, cela aussi on le doit, il faut que tout le monde le sache.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas toutes, il n'y a pas que de bonnes surprises.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je le sais bien. Si l'on peut parler fiscalité locale, je pense que l'on pourrait tomber d'accord sur un certain nombre de points, il n'y a pas de souci là-dessus. Je dis simplement une chose qui est importante : ce dynamisme des bases traduit une recette fiscale supplémentaire et il est dû en grande partie, pas seulement j'en conviens, mais en grande partie notamment à l'aménagement du cœur de ville et à la production de logements supplémentaires qui évidemment ramènent de la fiscalité. Il est important de le dire car je crois que c'est aussi un élément de consolidation budgétaire pour les années à venir et j'espère que ce mouvement va se poursuivre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si vous me le permettez, sur l'aménagement du cœur de ville, on retrouve tout de même des déficits dans tous les ZAC d'aménagement. Nous avons lancé un audit des finances. Vous avez l'air d'être sûr de vous, content de vous, très bien. Il se trouve que l'audit n'est pas encore livré, mais tout de même quelques pistes intéressantes nous annoncent que pendant votre mandat la dette du Blanc-Mesnil a augmenté de 12 millions d'euros. On arrive à une dette considérable, proche d'une année budgétaire – 87 millions d'euros – et sur les 12 millions d'euros d'endettement supplémentaire, il y a 7 millions d'euros pour le personnel, 7 millions d'euros supplémentaires pendant votre mandat uniquement pour les frais de personnel. Donc, tout n'est pas rose.

Vous dites que nous avons eu de bonnes surprises. Effectivement, une augmentation un peu des dotations, mais par ailleurs, un certain nombre de dépenses n'étaient pas budgétées, nous avons quelques surprises, et surtout nous avons un lourd passif qui va être difficile à digérer puisque l'on nous annonce, vous le savez très bien et je crois que vous le regrettez aussi, une baisse des dotations budgétaires de l'État. Là encore, l'audit nous dit qu'il faut s'attendre à ce qu'il y ait un manque de recettes de 10 à 12 millions d'euros, ce qui est considérable ! Il va bien falloir anticiper, mieux gérer.

Je sais bien qu'il y a une part de théâtre dans vos propos, mais vous ne pouvez pas vous prévaloir d'une bonne gestion alors que vous avez augmenté considérablement les impôts locaux et la masse salariale. Aujourd'hui, cette masse salariale est équivalente à 65 % du budget de la ville. Quand on a une masse salariale à hauteur de 65 %, il reste très peu de marge pour faire la voirie – d'ailleurs, il n'y a qu'à regarder dans quel état est la voirie au Blanc-Mesnil – il reste très peu de marge pour entretenir les écoles – regardez autour de vous – pour entretenir les équipements sportifs. Bref, la liste serait longue. Je veux bien que l'on parle sérieusement du budget, mais attention à ne pas tirer la couverture sur quelques points et nous laisser à découvert sur d'autres points.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il ne s'agit pas pour moi de tirer la couverture, M. MEIGNEN, je crois qu'il faut que l'on se comprenne bien. Je n'ai cessé de dire pendant six ans que la situation de la ville et de l'ensemble des collectivités locales était extrêmement tendue d'un point de vue budgétaire. Nous n'avons pas cessé de le dire. Vous me reprochiez à l'époque d'accuser le gouvernement SARKOZY, etc. Je dis aujourd'hui la même chose du gouvernement HOLLANDE.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BARRES appréciera.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr, je n'ai aucun souci avec cela.

**M. ALAIN BARRÈS :**

M. BARRES est d'accord avec M. MIGNOT.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ah, c'est une nouveauté.

**M. DIDIER MIGNOT :**

La question n'est pas là. On peut échanger, mais je ne voudrais pas alourdir le propos parce que c'est souvent des propos liés au vote du budget principal ; je l'entends, nous sommes sur une DM, mais y compris sur la question de la dette, j'ai vu que vous aviez fait appel à Finance Active, pas pour l'audit, mais pour la gestion de notre dette. C'est un excellent cabinet qui nous aide et nous conseille de manière très utile à la gestion de notre dette, et de mémoire, Finance Active qui est un bon cabinet, gérait avec nous plutôt bien cette dette et je vous rappelle que nous étions dans un réseau d'alerte dont nous nous sommes sortis dans les six ans.

De la part des services fiscaux de l'État, je passe sur le magazine Capital que vous connaissez bien, il y avait plutôt un *satisfecit*, ce qui ne minore pas les difficultés que j'ai toujours condamnées et combattues, mais il y a plutôt un *satisfecit* dans la manière dont les finances locales étaient gérées.

Est-ce que l'on peut faire mieux ? On peut toujours faire mieux, M. MEIGNEN, bien évidemment. Après, je pense qu'on ne s'entendra pas sur les choix que vous allez faire, mais on va laisser venir et regarder.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut juger sur l'efficacité.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr. Anne-Marie l'a évoqué : peut-être un regret sur cette DM. Effectivement, vous affaiblissez, légèrement, mais de 400 000 €, je crâs, notre capacité d'investissement puisque vous ne versez pas à la section d'investissement – vous versez 450 000 € de moins, je crois ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous avons fait des économies sur les travaux, M. MIGNOT, c'est pour cette raison qu'il y a une dotation moindre. Il n'y a pas besoin de doter...

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'entends bien cette notion d'économie. Ce n'est pas la somme, c'est l'affectation qui me dérange. Je pense qu'il aurait fallu préserver ces 450 000 € ou ces 480 000 € dans la section d'investissement. À un moment où l'on nous rebat les oreilles avec la croissance économique, etc., il faut savoir que les villes sont tout de même les premiers investisseurs en France et que l'investissement qui se renforce, c'est de l'emploi et c'est plutôt bon pour la croissance économique. C'est tout ce que je dis.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Expliquez-moi comment on absorbe l'augmentation des coûts dus aux rythmes scolaires. Comment fait-on ? On est bien obligé de les prendre quelque part.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'entends bien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les avez là. Donc, on fait des économies sur les travaux, on réalise bien plus que ce qui a été prévu – vous parliez d'un City stade, on va en faire plusieurs – on fait des économies, on améliore notamment la voirie – un budget voirie de 400 000 €, on a mis les rustines, pour 400 000 € — mais il y aura un projet de réfection d'une bonne partie de la voirie pendant ce mandat parce qu'elle est dans un état épouvantable, et les trottoirs avec. Pour autant, toutes les économies que l'on a faites ne peuvent pas rester dans le seul budget investissement puisqu'il faut bien, à un moment donné, provisionner le surcoût lié à la mise en place des rythmes scolaires. Les choses s'expliquent simplement. On continuera à investir pour la ville.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, j'imagine !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et à entretenir les bâtiments. Je vous le dis parce que je pense sincèrement – il n'y a pas de polémique là-dedans – que cela n'a probablement pas suffisamment été fait par le passé : voirie, entretien des équipements sportifs, entretien des écoles. On aurait pu faire beaucoup mieux. On va le faire, mais l'argent que l'on va dépenser de cette manière ne sera pas dépensé autrement et c'est dommage.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est un phénomène que l'on connaît bien. C'est le phénomène cyclique d'emprunts, de remboursement de la dette et effectivement de capacité de réinvestissement. Ce sont des phénomènes que nous connaissons bien et qui touchent toutes les villes. Nous arrivons à une phase d'un cycle – je n'entre pas dans les détails, mais je dirais que ce que vous décrivez est relativement banal comme situation.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Comment est-ce banal ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Quand il y a une quinzaine d'années nous avons décidé de refaire tous les trottoirs, cela a été un investissement terrible. Vous pouvez sourire, c'est pareil dans toutes les collectivités locales. C'est ainsi que cela fonctionne, mais peu importe.

La dernière remarque.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je veux bien vous emmener dans certaines villes alentour, et nous comparerons.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Alentour ; pas le Plessis-Robinson ou Rueil-Malmaison.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le Plessis-Robinson est très bien. Je vous y invite.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je sais que vous êtes un grand fan.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez voir les trottoirs, l'état des rues...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'y a pas de souci. Simplement, une dernière remarque sur les 200 000 € liés aux études du PLU. Nous n'allons pas refaire le débat sur le PLU, ce n'est pas l'objet, mais je trouve que comme nous avons entrepris des démarches de révision du PLU, quoi qu'on en pense les uns et les autres, des études ont tout de même déjà été faites.

Il me semble, y compris par le CAUE, etc., qui font des études et d'autres cabinets d'urbanisme, d'autres SEM qui me semblent utiles aujourd'hui d'utiliser pour s'en servir ou pas, mais en tout cas d'analyser ; or, vous êtes aujourd'hui à 200 000 € d'études supplémentaires sur le PLU, cela me semble un peu fort. C'est une remarque que je faisais.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une enveloppe qui ne sera probablement pas consommée, mais nous sommes bien obligés d'anticiper. Nous allouons un budget et c'est une somme maximale et il est bien clair que nous n'irons pas au bout.

Il faut bien réviser ce PLU parce que je vous le rappelle, je me suis engagé devant les électeurs à ce que l'on ne puisse plus construire de bâtiments dans le secteur pavillonnaire. De la même manière, il y a des zones, des parties de la ville constructibles – je ne parle même pas de la partie Arrêté préfectoral et tout cela – des zones de la ville où il faudra peut-être faire un petit peu de logements alors que c'est uniquement dédié aux entreprises aujourd'hui. Et cela, il faut l'entendre. Il va falloir bouger le trait, sensiblement dans certains quartiers et très peu dans d'autres. Nous allons faire la chaussure à notre pied, M. MIGNOT, et surtout tenir nos promesses. C'est pour cela qu'il y a besoin de réviser le PLU.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vous propose que l'on n'aborde pas la question des promesses, cela risque d'être compliqué !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous pourriez cocher mon programme, déjà. Il y a beaucoup de points à cocher. Je l'ai fait moi-même, j'ai regardé ; c'est surprenant, on va vite.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous en reparlerons bientôt, M. MEIGNEN.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Vous n'allez pas très vite pour les commissions, par contre !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais on ne peut pas tout faire ; il vaut mieux avancer pour les Blanc-Mesnilois.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Il vaut mieux faire la fête !



**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La fête ? Les Blanc-Mesnilois sont contents, on a rendu aux familles le parvis de l'Hôtel de Ville. C'est vrai, me dit M. BARRES. C'est très bien, je suis content de l'entendre.

**M. ALAIN RAMOS :**

Les Romains aimaient aussi la fête.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Du pain et des jeux, M. RAMOS. Je me félicite, et j'espère que c'est votre cas également, que les familles blanc-mesniloises aient retrouvé le chemin du parvis de l'Hôtel de Ville et se réjouissent de pouvoir rester le soir en toute sécurité et d'assister à du théâtre, à des événements en plein air. Il faut s'en féliciter, vous n'allez pas regretter cela tout de même ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est d'ailleurs un beau parvis. Que vous appelez la place de l'Impôt il y a six ans !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, la place de l'Impôt. C'est vrai que cela nous a coûté très cher, mais on va l'améliorer. Vous verrez, nous allons y arriver.

Nous sommes obligés, comme vous le savez, de voter chapitre par chapitre.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :****Chapitre 11 : Charges à caractère général**

Les propositions nouvelles portent sur un montant de 341 693,97 € dû à la réforme des rythmes scolaires pour 100 000 €, les événements Bach-Mesnil, fête de la Libération, les réparations de véhicules. Nous avons dû faire face à beaucoup de réparations de véhicules.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On va voter contre. Je ne savais pas que pour la DM, on procédait chapitre par chapitre. C'est simplement fastidieux, il n'y a pas de problème. Je vous propose que l'on fasse même vote.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous allons faire cela.

Majorité Municipale :  
Blanc-Mesnil au cœur :

34 voix Pour  
11 voix Contre

**Chapitre 12 : Charges de personnel**

Le montant des propositions nouvelles se monte à 653 520 €. Là encore, un impact notable de la réforme des rythmes scolaires.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courantes qui concernent principalement les subventions**

Le montant des propositions nouvelles se monte à 1 344 505 €. Cela comprend notamment la bascule en année pleine des subventions aux Maisons pour tous, au Forum initialement budgété sous forme de dépenses imprévues ; subvention au foot, subvention à Annabelle Euranie qui d'ailleurs est championne du monde – bravo, Annabelle ! –, championne du monde par équipe avec l'équipe de France ; nous avons majoré la subvention au club de pétanque ; l'association Arpège voulait créer un chœur d'enfants, nous l'avons donc aidée ; et une subvention au collègue Mandela qui avait un projet sur le Brésil au moment des congés.

Même vote ? oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 66 : Charges financières**

Le montant des propositions nouvelles se monte à 27 023,82 €.

Même vote ? oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Le montant des propositions nouvelles se monte à moins 114 000 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 22 : Dépenses imprévues**

Il est proposé d'annuler l'inscription initiale de 1 284 488 €. Ce sont, comme je vous l'ai précisé, les 5/7<sup>ème</sup> restant des subventions aux Maisons pour tous et au Forum.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

Votez-vous contre les subventions ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous votons contre la DM, M. MEIGNEN. Comme nous avons voté contre le budget. Notre vote est parfaitement cohérent.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Des dépenses sont également à voter.

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

Diminution à hauteur de moins 458 643, 46 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

Les dépenses de fonctionnement atteignent ainsi le montant de 92 586 321, 29 €.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous poursuivons avec les recettes de la section de fonctionnement.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :****Chapitre 70 : Produits de services**

Le montant proposé supplémentaire est de 26 000 €. Il s'agit des recettes du cinéma qui sont en augmentation.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Le montant proposé est de 353 067 €. L'augmentation fait suite à notification des recettes par les services de l'État.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 74 : Dotations et participations**

Le montant proposé complémentaire est de 104 807 €. Il s'agit du fonds de l'État pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. L'État nous verse son obole, la majorité du surcoût devant être assuré par les communes.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Le montant est proposé en diminution de 17 945 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

Le montant proposé supplémentaire est de 43 682,33 €. Il s'agit des extournes de rattachement, c'est-à-dire des dépenses budgétées sur une année, mais qui ne seront payées qu'en début d'année suivante. Précisions pour le public, j'imagine que l'Opposition est familiarisée avec ce genre de choses.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

L'autofinancement ainsi dégagé au profit de la section d'investissement est de 11 126 036,10 €.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous passons maintenant à la section d'investissement qui nécessite également un vote formel par chapitre.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :****Chapitre 20 : Dépenses d'investissements des immobilisations incorporelles**

Les propositions nouvelles portent sur 205 138,12 € Il s'agit d'études dans le cadre de la révision du PLU.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

Un montant complémentaire de 15 063 € est proposé. Il s'agit de l'étude Epareca qui va nous éclairer sur les mises en place de commerce sur le marché Casanova.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 21 : Des immobilisations corporelles**

Les propositions nouvelles portent sur une diminution de 1 132 000 € : moindre coût des dépenses, notamment des travaux PRU Sud, économie sur les véhicules et les achats, intégration de nouvelles priorités comme l'éclairage du stade Jean Bouin, les locaux de la future police municipale qui arrive à grands pas, les voies d'accès au pôle Descartes, et le programme nid de poule que nous avons lancé : refaire les voiries, mettre les rustines.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale :	34 voix Pour
Blanc-Mesnil au cœur :	11 voix Contre

**Chapitre 23 : Des immobilisations en cours**

Le montant proposé correspond à une diminution de 336 000 €. Il s'agit de la diminution du coût de certains travaux.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

### **Chapitre 16 : Des emprunts et dettes assimilées**

Le montant proposé est diminué de 90 000 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

### **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

Le montant proposé se monte à 720 €. Il s'agit d'un remboursement d'une avance.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

Ceci porte la diminution des dépenses d'investissements à 1 337 078,88 €. Ceci permettra de se désendetter davantage que prévu lors du budget primitif.

### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous passons aux recettes d'investissement.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

#### **Chapitre 13 : Des subventions d'investissement**

Le montant des propositions nouvelles est une diminution de 1 203 013,40 €. Il s'agit de travaux du PRU, les locaux Ressourcerie, les travaux pôle gare, qui ont été reportés.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

### **Chapitre 16 : Des emprunts et dettes assimilées**

Le montant des propositions nouvelles est de - 674 922,02 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

#### **Chapitre 24 : Des produits des cessions d'immobilisation**

Le montant des propositions nouvelles est de 999 500 €. Il s'agit de cessions de la partie d'activité du terrain Descartes.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

#### **Chapitre 21 : Du virement de la section de fonctionnement**

Je vous propose une diminution de 458 643,46 €.

Même vote ? Oui.

Majorité Municipale : 34 voix Pour  
Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix Contre

Ceci porte le montant total des recettes d'investissement à 36 634 069,23 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VOTE cette première décision modificative du budget principal de la ville 2014, équilibrée en dépenses et en recettes.

#### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il reste à voter les décisions modificatives de deux des quatre budgets annexes de la ville : le service de l'eau et l'assainissement.

#### **2. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – PREMIERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – EXERCICE 2014**

#### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le mémoire présente la seule modification intégrée : des annulations de titres supérieurs à ce qui avait été prévu lors du budget primitif. Cette dépense est équilibrée par le produit des extournes de rattachement.

Même vote ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous nous abstenons sur l'eau et l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE cette première décision modificative du budget 2014 du service de l'assainissement, équilibrée en dépenses et en recettes.

<b>3. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – PREMIERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – EXERCICE 2014</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le mémoire présente les requalifications comptables qui nécessitent de procéder à cette décision modificative. Celle-ci est sans impact budgétaire.

Un commentaire de M. SOUBEN.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

J'ai lu dans le bulletin d'information municipal et entendu dans certains conseils de quartier des propos concernant le désherbage et l'absence, voire l'oubli de commandes de produits désherbants. Je souhaite apporter une explication. Il n'y a pas eu d'oubli, bien sûr.

Un petit rappel sur les dangers d'utilisation des produits désherbants. Parmi les populations les plus exposées, il y a les employés communaux, les femmes enceintes et les enfants. Les voies de pénétration sont multiples et sournoises, conjonctivales, c'est-à-dire par projection, respiratoires par inhalation de poussière ou de vapeur, digestives par déglutition des particules inhalées et enfin cutanées ou muqueuses par contact accidentel ou non, quelle qu'en soit la voie de pénétration. Les produits sont transportés par le sang, soit après quelques heures ou quelques jours en cas de toxicité aiguë, l'apparition de troubles importants respiratoires et/ou neurologiques, soit dans un délai de quelques semaines pouvant aller jusqu'à 40 ans, amener une toxicité chronique par administration répétée de petites doses pouvant entraîner une accumulation dans l'organisme et générer cancers, mutations génétiques, maladies neurologiques, troubles de la reproduction.

En ce qui concerne l'environnement, l'usage de ces produits pénétrants est un danger pour les nappes phréatiques. Je vous rappelle la qualité de l'eau du Blanc-Mesnil, nous prenons notre eau dans le sous-sol, et la préservation de la biodiversité.

L'usage de ces produits a aussi un coût. C'est pour toutes ces raisons que nous avons opté pour plusieurs solutions. Le désherbage thermique qui peut, il est vrai, avoir un effet négatif sur le bilan des gaz à effet de serre. En compensation, nous avons programmé la plantation d'arbres supplémentaires dans la commune. Un arbre planté équivaut environ à la compensation des émissions sur 40 ans d'utilisation d'un désherbeur thermique, la technique du désherbage mécanique, la communication ayant pour objectif de réapprendre aux riverains à tolérer la végétation spontanée comme aux pieds des arbres, source de biodiversité, les parterres prairies fleuries et toutes les techniques de paillage organique.

Cela apparaît pour certains moins propre, mais tellement meilleur pour la santé des Blanc-Mesnilois et de l'eau de notre sous-sol.



Pour terminer mon propos, je souhaite rappeler à cette assemblée que l'action 15 de l'Agenda 21, voté à l'unanimité – et donc par vous, M. le Maire – était la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Pour en supprimer l'usage, la première action est de ne pas en commander.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur le fait que nous allons planter des arbres, évidemment, et d'ailleurs je me suis efforcé depuis mon arrivée de reprendre les projets lancés par la majorité précédente ; j'ai vu les architectes un par un, les promoteurs un par un, et non seulement nous avons revu les façades – c'est parfois compliqué, lorsque les architectes déposent un permis, on a quelquefois l'impression que c'est une œuvre d'art ! Il ne faut pas y toucher. Je comprends qu'ils aient mis de l'affectif dans leur travail, mais nous avons eu vraiment du mal à bouger le trait et surtout, nous avons demandé également à ce qu'il y ait du vert.

Vous allez voir que dans tous les projets dont nous aurons l'initiative et que nous commencerons à présenter à partir du mois de novembre, en tout cas, je pense avant la fin de l'année, vous verrez qu'il y a une place majeure réservée – et je tiens absolument à ce que cela soit le cas : je veux une ville paysagée. S'il est une chose dont je suis sûr, c'est le projet que j'ai pour ma ville. Je sais exactement ce que sera ma ville dans 20 ans. Vous verrez qu'il y aura du vert, il y aura de l'eau. Parce que c'est indispensable. Pour la qualité de vie des habitants, mais également parce que des animaux viendront y trouver refuge. Je pense que nous sommes d'accord sur ce sujet, M. SOUBEN.

Sur le désherbage, c'est important. Effectivement, l'ordre de service que j'ai signé n'a pas été transmis – je l'affirme – à la société qui devait réaliser les travaux. De mémoire, c'était pour un montant de 40 000 €. L'ordre de service n'a pas été transmis. Nous nous en sommes rendu compte, une fois que l'herbe a commencé à pousser puisque les habitants nous ont alertés. Nous avons demandé aux employés communaux d'aller à la binette enlever les herbes chaque fois que c'était possible, mais c'est un gros travail et ils avaient aussi autre chose à faire, ils ne restent pas les bras croisés. Nous avons donc lancé l'ordre de service et la société a été mandatée. Les travaux ont ou vont commencer fin septembre, c'est-à-dire maintenant, et nous allons rattraper le temps perdu.

Produits phytosanitaires, nous allons regarder. Évidemment, nous serons attentifs au fait qu'il n'y ait pas de produits chimiques, en tout cas le moins possible pour être efficace, mais sachez que l'information que nous avons donnée est une vraie information : l'ordre de service n'a pas été transmis. Nous sommes en train de regarder pour quelle raison cela a été le cas.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est juste une technique. Comme il est marqué dans le journal que j'ai oublié de commander les désherbants, je voudrais juste comprendre. L'ordre de service, c'est vous qui l'avez signé, il n'a pas été transmis. Cela arrive, cela s'appelle des bugs et on est tous confronté à cela un jour dans sa vie, mais je n'ai en aucun cas oublié de commander le désherbant, c'est bien l'ordre de service que vous avez signé qui n'a pas été transmis. Je ne suis absolument pour rien dans cette affaire, c'est tout ce que je voulais faire remarquer.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le marché a été passé par la précédente majorité, par nos prédécesseurs. Il restait à signer l'ordre de service qui n'a pas été acheminé parce qu'une personne probablement mal intentionnée ne l'a pas transmis. C'est l'information que je voulais vous donner.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas la bonne information dans le journal, c'est ce que je voulais vous faire remarquer.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous regarderons le journal !

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est embêtant quand on dit aux Blanc-Mesnilois, en 25 000 exemplaires que la municipalité précédente n'a pas commandé les désherbants alors qu'on vient d'apprendre aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Je voulais juste faire cette remarque.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous votons, au-delà des polémiques ?

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je l'ai dit dans mon propos. Il y a aussi une éducation des Blanc-Mesnilois sur le fait que de l'herbe pousse dans le caniveau est peut-être préférable à des produits pesticides et agressifs pour l'eau du Blanc-Mesnil, mais c'est une autre forme de pensée. Par exemple, ce n'est pas la peine d'écrire dans le journal que nous aurions oublié d'enlever des troncs d'arbres dans le parc urbain, nous les avons laissés exprès.

Je l'avais expliqué ici au sein de cette assemblée parce que nous voulons relancer la biodiversité. Par exemple, lorsque certaines pelouses n'étaient pas tondues comme d'habitude, certains Blanc-Mesnilois nous en faisaient la remarque en disant : vous avez oublié de tondre. Non, c'est vraiment un plan d'ensemble inscrit dans l'Agenda 21 sur le développement durable.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci de cette précision.

Ma réponse est simple. Nous allons faire ce pour quoi les Blanc-Mesnilois nous ont élus. Ils souhaitent que leurs trottoirs soient désherbés, nous le ferons. Tout simplement. Nous utiliserons le moins de produits chimiques possible, bien évidemment ; on replantera les arbres chaque fois que c'est possible et le plus souvent possible. Voilà la ville dans laquelle nous souhaitons vivre demain. Surtout, nous serons très attentifs aux souhaits des Blanc-Mesnilois.

Je pense que l'on ne gagne pas à vouloir imposer des choses. Certes, il faut éduquer les gens et d'ailleurs, c'est tout l'intérêt de la semaine qui vient, « Blanc-Mesnil Nature », où l'on emmènera les enfants à la ferme Pasquier, où l'on emmènera les enfants à toucher du doigt un certain nombre de problèmes, préserver la biodiversité. C'est aussi par là que passe l'éducation, mais je pense que si l'on passe en force, ce sera contre-productif. Et aujourd'hui, les gens souhaitent que les pelouses soient tondues, souhaitent que les herbes disparaissent des trottoirs ; nous le ferons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE cette première décision modificative du budget 2014 du service de l'eau, équilibrée en dépenses et en recettes.

<b>4. PRISE EN CHARGE A CARACTERE EXCEPTIONNEL DE FRAIS D'ENLEVEMENT ET DE GARDIENNAGE SUITE A MIS EN FOURRIERE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous dois une explication, cela peut paraître surprenant. En fait, un arrêté municipal n'a pas été apposé suffisamment tôt. C'est une erreur d'un employé communal, qui a reconnu son erreur. Les gens aux alentours de Germain Dorel, le 212 route de Flandre, n'ayant pas été prévenus n'ont pas enlevé leurs voitures qui ont été mises en fourrière.

Nous avons donc décidé de voir avec le commissariat de police et faire en sorte que les véhicules soient restitués et que la ville prenne en charge les frais de fourrière et les frais de mise à disposition des voitures.

C'est un coût de 1 621,20 €. C'est une erreur d'un employé communal et nous avons pensé qu'il serait bien d'assumer et faire en sorte que les Blanc-Mesnilois concernés n'aient pas un surcoût important.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la prise en charge, à titre exceptionnel, des frais d'enlèvement et de gardiennage suite à mise en fourrière pour certains cas ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>5. BASE MINIMUM DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (C.F.E.)</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une décision qui ne nous appartient pas, qui va générer un manque à gagner pour les finances de la ville, mais qui va permettre aux entreprises, notamment aux petites entreprises, d'avoir des déductions d'impôts. Nous espérons qu'elles saisiront l'occasion pour créer des emplois et se développer. M. BRAMY avant le vote.

**M. HERVE BRAMY :**

Une suggestion à faire. Je voudrais insister après mes collègues pour dire que s'il y avait les commissions, cela nous permettrait de débattre de tout cela en commission. Donc, je le fais ici.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est l'endroit pour débattre, M. BRAMY. Vous êtes au Conseil municipal, vous êtes élu pour cela.

**M. HERVE BRAMY :**

Les commissions permettent de construire ensemble, et après, si nous ne sommes pas d'accord, nous débattons au Conseil municipal.

Je voudrais revenir sur les cotisations foncières des entreprises, il nous semble que l'on pourrait modifier encore les minimums d'imposition puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, on peut atteindre pour les petites entreprises le taux de 210. Là, on propose 500, ce que nous avons proposé. Donc, on pourrait également augmenter pour les plus grosses, ce qui est aussi...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BRAMY, vous êtes prêt à faire des cadeaux aux entreprises ? Aux capitalistes ?

**M. HERVE BRAMY :**

Je vais vous dire pourquoi je propose qu'on en...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vais vous répondre, parce que moi aussi, j'aimerais !

**M. HERVE BRAMY :**

Je propose que l'on baisse pour les petits, c'est-à-dire qu'on les mette à 210 et qu'on augmente plus fortement, sans qu'il y ait perte de recette pour la ville, les grosses entreprises. Pour quelle raison ? Les grosses entreprises vont toucher 40 milliards – vous le savez comme moi, cela fait l'actualité de tous les jours – d'exonérations de cotisations au travers du CICE et du contrat de responsabilité ; soi-disant. Sans contrepartie. J'ai des chiffres très précis. Une entreprise comme venteprivé.com, qui est implantée dans la zone du Pont Yblon, a touché plusieurs centaines de milliers d'euros de CICE en 2013 et en 2014, elle devrait atteindre près d'un million. Donc on se dit que ces grosses entreprises sont déjà largement aidées et que l'on pourrait descendre notamment pour les artisans et les petits commerçants puisque l'on est tous attaché aux petits commerçants – d'ailleurs, j'ai vu que Prisunic partait et que Casino allait le remplacer.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Monoprix, M. BRAMY. Prisunic, c'était avant.

**M. HERVE BRAMY :**

Je suis resté à Prisunic, j'y allais déjà de mon temps...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un changement d'enseigne, cela ne veut pas dire...

**M. HERVE BRAMY :**

Cela reste, mais je ne sais pas pourquoi je me suis interrogé...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est tout le groupe.

**M. HERVE BRAMY :**

Je suis un client depuis mes 20 ans de Prisunic, même si cela s'appelle Monoprix.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BRAMY, c'est au niveau national, c'est tout le groupe qui a été racheté, c'est donc normal que l'on change d'enseigne.

**M. HERVE BRAMY :**

D'accord. Je finis sur mon argumentation. Sur les entreprises qui font plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, on pourrait les situer jusqu'à 6 500 € de minimum d'imposition. Je ne suis pas forcément pour que l'on aille jusque-là, mais on pourrait baisser pour les petits, prendre cette décision-là, c'est-à-dire pour les chiffres d'affaires inférieurs à 10 000 €, même ceux entre 10 000 € et 32 600 €, et augmenter légèrement les autres sans que la ville perde d'argent. Je trouve que ce serait une mesure de justice fiscale étant donné que l'aide aux grosses entreprises qui se chiffre par milliards est tout de même confortable. Ce n'est pas pour les centaines de milliers qu'ils vont nous verser qu'ils seront sur la banqueroute.

Dernière proposition que je souhaiterais vous faire : il y a possibilité pour les librairies indépendantes qui sont labellisées « Lire » de pouvoir bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale. Le Conseil général vient de prendre cette décision à l'ensemble des librairies implantées dans le département, dont la librairie générale. Je vous suggère que nous suivions ce pas-là et que nous lui en fassions bénéficier puisque nous n'avons qu'une librairie avec ce label à Blanc-Mesnil.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le commerce fera l'objet d'un mémoire un peu plus loin, donc je serais un peu plus long sur le mémoire qui vient.

Sur les entreprises, je vous trouve un peu dur avec le gouvernement socialiste que vous avez fait élire, mais soit. Sachez tout de même que cette mesure sur la CFE permet sur la base minimum qui est passée de 1 500 à 500 € de réduire par trois le montant, c'est-à-dire que c'est tout de même un geste important.

Fondamentalement, nous allons regarder les taux parce qu'il n'a échappé à personne que sur la zone industrielle du Coudray, on peut mieux faire. Je n'irais pas dire qu'elle est vide, mais on peut bien mieux faire. La zone du Pont Yblon, ce n'est pas terrible. Quant à la zone de la Molette...

On a une ville qui a une exposition magnifique, très favorable pour l'implantation d'entreprises et j'ai l'impression qu'au cours des dernières années – les dix ou quinze dernières années – on a fait exactement ce qu'il fallait pour qu'on ne s'en rende plus compte !

Je reçois les chefs d'entreprises lors d'un petit déjeuner les mardis matins. Que me disent-ils ? Ils me disent : alignez-vous sur le taux des villes voisines ! On est beaucoup trop cher au Blanc-Mesnil, on est beaucoup trop cher ! Et si vous voulez faire venir des entreprises, il faut regarder les taux.

Donc, nous allons regarder les taux de manière à être un peu plus attractifs pour les entreprises. Le pari que je fais, si nous y arrivons, mais il se trouve que nous avons trouvé une situation financière dégradée en arrivant, si elle était plus favorable, nous pourrions avancer un petit peu plus vite ; quoi qu'il en soit, nous allons regarder de manière à faire en sorte de nous rapprocher un peu des taux pratiqués par les villes voisines de manière à ce que la concurrence ne soit pas déloyale et de manière à attirer les entreprises et donc des emplois.

On y travaille, c'est l'objet d'une réflexion avec la direction finance de la ville et avec notre DGS ; on y travaille ardemment et j'espère que nous pourrions annoncer quelques avancées pour le budget de l'année prochaine.

**M. HERVE BRAMY :**

Je suppose que les villes voisines sont Drancy, Le Bourget, Dugny.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Toutes les villes voisines qui ont des taux inférieurs aux nôtres.

**M. HERVE BRAMY :**

D'accord, et qui ont une flopée d'entreprises, comme chacun peut le constater !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Regardez les entreprises qui arrivent sur Dugny, il y a Embraer, Eurocopter, et d'autres encore.

**M. HERVE BRAMY :**

Des entreprises sont arrivées, M. le Maire, mais parlons sérieusement. Si l'on prend Le Bourget, les deux municipalités de droite, quand l'entreprise industrielle qui devait être Alstom ou je ne sais quoi a quitté, qu'il a monté ces bureaux, on passe tous les jours devant, c'est toujours aussi vide. Nous sommes tous confrontés à cette réalité. Il ne s'agit pas de faire plus ou moins.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous allons chercher une par une les économies.

**M. HERVE BRAMY :**

Faisons un vrai bilan. J'entends que vous disiez que vous travaillez – heureusement, vous êtes là pour ça – nous aussi, nous travaillons et nous regardons aussi les réalités. On fera le vrai bilan sur la réalité...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On fera le bilan, mais admettez que nous partons de bien bas en termes d'entreprises au Blanc-Mesnil, toutes les zones industrielles sont vides.

**M. HERVE BRAMY :**

Je ne suis pas d'accord. Vous risquez de revenir sur ces propos, vous verrez...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On va voir.

**M. HERVE BRAMY :**

... on fera le constat, mais vous ne m'avez pas répondu sur la proposition que je fais : que l'on baisse encore un petit peu plus pour les tout petits et que l'on augmente un tout petit peu plus les gros puisqu'eux ont plein de cadeaux du gouvernement.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On n'augmentera pas les gros parce que ce serait prendre un risque considérable. On va chasser les entreprises du Blanc-Mesnil si on augmente encore les taux, de la même manière qu'on chassera les particuliers qui paient l'impôt si l'on monte les taxes locales, taxes d'habitation et taxes foncières. C'est hors de question. Hors de question que l'on augmente les impôts au Blanc-Mesnil. On fera des économies.

Quant au taux des entreprises, nous allons revoir les choses globalement et pas simplement sur tel ou tel segment.

Nous procédons au vote sur ce mémoire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, je voudrais faire une remarque, parce que j'entends bien, mais il y a tout de même un rapport de proportionnalité qui n'est pas juste. Ce que vous dit M. BRAMY, c'est de descendre la base – on ne parle pas des taux, là, on parle des bases – qui est de 500 € pour une entreprise qui gagne moins de 10 000 € de chiffre d'affaires par an et une entreprise qui gagne plus de 500 000 € par an, donc beaucoup plus, 50 fois plus, va payer simplement trois fois plus.

Effectivement, nous sommes d'accord et je le répète pour baisser les bases des petites entreprises. La taxe professionnelle qui a été supprimée, c'est cela. Nous sommes au cœur de ce qu'a décidé le président SARKOZY.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est de la faute à Sarko ! Il y a longtemps que nous ne l'avions pas entendu celle-là !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Qui a supprimé la taxe professionnelle, M. MEIGNEN ? Qui a supprimé la taxe professionnelle pour la remplacer par la CVAE et la CFE ? Qui ? Répondez !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui a vidé les zones industrielles du Blanc-Mesnil, M. MIGNOT ? Qu'est-ce qui a fait que les entreprises du Blanc-Mesnil sont parties ? Qui ? Canon, Duroi-Jacquet... Euro Dispath...

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, ce n'est pas de cela que je vous parle. Il n'y a qu'à Blanc-Mesnil que cela s'est fait ?

*(commentaires dans la salle).*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais M. MIGNOT, il n'y a pas qu'au Blanc-Mesnil, mais nous avons une situation exceptionnelle pour attirer les entreprises. C'est la grande différence avec d'autres villes.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous ne me ferez pas détourner de mon propos. Donc, je vous dis qu'il n'est pas normal, il est injuste fiscalement qu'une entreprise qui gagne cinquante fois plus de chiffres d'affaires paie simplement trois fois plus de base. C'est tout. Et je pense qu'une entreprise qui gagne plus de 500 000 € de chiffre d'affaires par an peut payer plus d'impôts et les petites doivent en payer moins.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, il se trouve que suis moi-même chef d'entreprise – ce qui n'est pas votre cas – et que j'ai une bonne idée des propos et des arguments qui peuvent permettre aux entreprises de venir sur notre territoire. Donc, je dis que les taux aujourd'hui sont bien trop élevés et nous n'augmenterons pas les bases des entreprises quelles qu'elles soient.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On ne parle pas des taux, mais des bases.



**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les entreprises ne paieront pas plus pour rester sur la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **FIXE** les montants de bases minimums de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) au titre de 2015 de la façon suivante :
  - 500 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est inférieur ou égal à 10.000 euros,
  - 1.000 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est supérieur à 10.000 euros et inférieur ou égal à 32.600 euros,
  - 1.500 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est supérieur à 32.600 euros.
- **PRECISE** que ces montants de bases minimums seront revalorisés comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année, conformément au code général des impôts.

<b>6. TAXE LOCALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITES EXTERIEURES (T.L.P.E.).</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Quel est l'objectif ? L'objectif est de dire que les commerces ont quelques difficultés à payer ces taxes sur les enseignes, donc nous réduisons ces taxes sur les enseignes et nous avons l'espoir, dans la mesure où la taxe est proportionnelle à la taille des enseignes, de réduire la taille des enseignes sur la ville ce qui pour l'œil, vous l'admettez, sera tout de même bien plus sympathique. C'est l'idée qui est derrière cette décision.

*(commentaires dans la salle.)*

M. SOUBEN n'a pas réagi suffisamment vite, sinon nous lui aurions donné la parole.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Excusez-moi, M. le Maire, mais j'apprécierais volontiers qu'à chaque mémoire vous nous demandiez si nous avons des questions.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Madame, habituellement vous levez la main.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Il l'a levée.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Un peu tard. Allons-y, M. SOUBEN. Ne faites pas croire que l'on ne vous donne pas la parole !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

J'essaierais de m'entraîner à lever vite.

Une précision, M. le Maire, sur la TLPE et une question plus générale sur la pollution visuelle engendrée par une politique mal maîtrisée sur la publicité.

Vous avez dû remarquer que les tarifs se font par palier : inférieur à 12 m<sup>2</sup>, 12 m<sup>2</sup>-50 m<sup>2</sup> et au-delà de 50 m<sup>2</sup>. C'est en partie pour éviter la prolifération d'enseignes ou de bout d'enseignes qui risquent d'enlaidir notre ville et de plus, pour les entreprises, de brouiller le message publicitaire. Vous avez décidé d'exonérer 347 redevables, ce qui représente une aide de 5 € par mois à chacun. L'entreprise ou le commerçant qui demande une aide de 0,16 € par jour a besoin d'un autre type d'aide, bien plus spécifique. Nous avons opté pour une aide plus ciblée.

Avec cette taxe, l'ensemble de la taxe finançait ou plus exactement participait au financement d'enseignes lumineuses qui se tourneraient vers les technologies nouvelles : à LED, à économie d'énergie, etc. L'avantage était double : aider réellement les commerces et les entreprises et inscrire les entrepreneurs blanc-mesnilois dans une démarche de développement durable. En exonérant les moins de 7 m<sup>2</sup> cumulés, vous ne faites ni l'un ni l'autre. C'est votre choix, je le respecte. Il suffit de donner des explications complètes et exhaustives.

En ce concerne le règlement local de la publicité, lorsqu'il a été élaboré, à l'époque nous avons bien pris soin de consulter les professionnels de la publicité, les usagers, entrepreneurs, commerçants, simples habitants et les conseillers municipaux de l'Opposition. Jean-Claude BOUSSAGUET siégeait dans ce groupe de travail. Tous ont été satisfaits du règlement, car la ville est moins polluée par la publicité sauvage et le message publicitaire est plus clair. Nous le constatons tous les jours dans notre ville. Elle est visuellement beaucoup moins polluée que certaines villes voisines.

Comptez-vous revenir sur cette avancée notable pour tous les Blanc-Mesnilois ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Évidemment non, M. SOUBEN, c'est l'inverse ; ce que je viens de vous dire. Vous devriez être satisfait. Le fait d'exonérer les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> nous permet de tendre vers une taille moindre des enseignes. C'est ce que je vous disais.

Et pour le reste, je serais attentif à ce qu'il y ait le moins de panneaux possible sur la ville. Bien sûr ! Vous parlez de pollution visuelle, je suis tout prêt de reprendre à mon compte ce terme. Bien sûr, pollution visuelle.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'exonération de taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures pour les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> en surface cumulée.

**7. FRAIS DE MISSION ET DE REPRESENTATION DU MAIRE ET DES ELUS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce mémoire n'avait pas été passé précédemment, et donc le Trésorier payeur nous a demandé de le faire. Nous régularisons et nous avons même baissé les montants des frais. On ne mange pas au restaurant, ou très peu et on n'a donc pas de ces frais-là. En tout cas, il faut passer la délibération, c'est légal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE la prise en charge des dépenses d'hébergement, de déplacement et de restauration, dans le cadre des missions afférentes à l'exercice de leurs compétences propres ou déléguées du Maire et des élus. La nature de ces frais est précisée par un ordre de mission ou un mandat spécial préalable.
- AUTORISE la prise en charge des frais de représentation. Ces frais donnent lieu à une justification de l'intérêt local de la dépense, préalable obligatoire au remboursement de l'engagement des frais par l' élu concerné, ou au paiement par voie de mandat administratif sur présentation d'une facture détaillée. Le montant annuel des frais de représentation ne peut excéder 10.000 euros.

**8. BOURSE DU TRAVAIL – FIN DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BARRES.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Après avoir décidé la suppression de la totalité de la subvention municipale à la Bourse du Travail du Blanc-Mesnil, ce qui a abouti au licenciement de deux personnes, votre majorité de Droite prend la décision d'une extrême gravité : la fin de mise à dispositions des locaux de cette bourse du travail, ni plus ni moins qu'un arrêt d'expulsion. Si beaucoup de municipalités de Droite nous ont habitués aux suppressions des subventions aux bourses du travail, très peu de maires en France vont jusqu'à expulser les organisations syndicales.

Je suis un syndicaliste, et je sais le service que rend la bourse du travail aux salariés qui sont attaqués dans leurs droits et leur dignité par des patrons voyous (tous ne sont pas voyous). A plusieurs reprises dans mon combat syndical, j'ai dû faire appel à la Bourse du travail pour des salariés dans le désarroi.

Lorsque dans mon entreprise la Direction a voulu détruire la mutuelle, le Comité d'entreprise et tous les représentants du personnel, nous avons trouvé une aide et une écoute très précieuse qui nous a permis au bout du compte de gagner ce combat après 15 mois de lutte.

Je ne peux pas croire qu'aucune personne de votre équipe et de votre majorité n'ait eu pour elle ou pour un membre de sa famille besoin un jour de cette Maison que nous appelons Bourse du travail.

La décision que vous allez prendre est lourde de conséquences pour les salariés, pour votre entourage et vous aussi. Pour certains d'entre vous, vous êtes issus du monde ouvrier. Alors face à ceux qui aujourd'hui en ont besoin de ce soutien, comment pourrez-vous assumer votre choix ?

Un petit d'histoire pour cette Maison, construite et ouverte en 1967 sur la décision de la municipalité de l'époque, notre Bourse du travail a accueilli depuis des dizaines de milliers de salariés habitant ou travaillant au Blanc-Mesnil, syndiqués ou non, ainsi que les organismes et collectifs.

En 2013, la Bourse a effectué plus de 9 000 accueils téléphoniques et 7 000 accueils physiques, l'ensemble des permanences à caractère juridique (consommation, droit au travail, surendettement, avocat et conseillers du salarié) ont accueilli 414 personnes. Elle informe aussi les entreprises qui s'adressent à elle sur le droit du travail et les aide à organiser les élections professionnelles.

Elle est un lieu de consultation juridique gratuite sur le droit du travail et accueille une permanence d'une association de consommateurs. Les quatre conseillers du salarié nommés sur la liste par le Préfet y sont domiciliés. La Bourse se charge de les mettre en contact avec les salariés qui en font la demande. Ces locaux sont également des lieux de réunion ou d'activité d'associations et de collectifs divers : syndicats de copropriété, amicales de locataires, parents d'élèves, et caractères culturels et sportifs, la commission des femmes par exemple, sur les conditions de travail des femmes dans le privé et dans le public, etc.

Elle accueille également le conseil de ville et de voisinage, remplacé par les conseils de quartier dont les membres sont désignés par le maire, et des rencontres de réunions de travail d'élus municipaux, qu'elles soient publiques ou avec des partenaires de la ville. Cet été, le service municipal de la jeunesse y a exercé son activité.

La Bourse du travail se positionne comme partenaire des actions économiques que sont le PLIE, la régie de quartier des tilleuls et Pôle Emploi par la mise en relation des usagers avec les organismes utilisateurs de la Bourse. La Bourse participe aux réflexions du Codex (comité d'orientation pour le développement économique et l'emploi) créé par la précédente municipalité.

Les motifs qui prévalent de cette décision lourde de sens politique ne sont pas plus acceptables. Le Maire prétend affecter ces locaux à la participation citoyenne de ses administrés, mais c'est exactement ce que fait la Bourse aujourd'hui, et depuis plus de 47 ans. De plus, il ne peut ignorer que la Maison des associations se trouve à peine à 300 m.

Non, rien, décidément ne justifie cette décision. Mais, il est malheureusement vrai que cette décision est de parfaite cohérence avec la chasse aux sorcières entreprise depuis six mois dans le personnel communal.

La ville, M. MEIGNEN, n'est pas votre jardin.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Personne ne croira ça, M. BARRES, allons, soyez raisonnable, regardez autour de vous !

**M. ALAIN BARRÈS :**

La ville, M. MEIGNEN, n'est pas votre jardin. Par tous les moyens, les élus de Blanc-Mesnil au cœur s'opposeront à cette expulsion et resteront résolument auprès des salariés.

M. MEIGNEN, c'est absolument désagréable d'être interrompu sans arrêt, y compris par vous comme par d'autres.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Personne ne croira, M. BARRES, ce que vous venez de dire. Où chasse aux sorcières ?

**M. ALAIN BARRÈS :**

Il n'empêche qu'il me faut quand même me laisser finir.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ça y est, vous avez fini.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Après, vous pouvez penser ce que vous voulez, vous pourrez intervenir et me dire que personne ne croira, c'est votre idée, mais vous devez me laisser finir, c'est un minimum de correction.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Alors, vous avez fini, on peut vous répondre ?

**M. ALAIN BARRÈS :**

Oui.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur la Bourse du travail, j'ai déjà développé ces arguments. J'ai été élu sur une promesse faite aux Blancs-Mesnilois de ne plus financer d'associations à caractère politique ; c'est le cas de la Bourse du travail. C'est un syndicat qui reçoit le Parti communiste à trois reprises au mois de septembre et au mois d'octobre.

*(commentaires hors micro dans la salle)*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais, si, à chaque fois que vous m'avez demandé, vous en avez eu une.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Dans des conditions rocambolesques, parfois M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

A la Maison des associations notamment que vous avez citée. Je n'ai jamais refusé, et M. BARRES est témoin une salle à mes opposants, jamais !

*(commentaires hors micro dans la salle)*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous l'aurez, si vous me demandez une salle, vous aurez une salle.

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

Excusez-moi, si je peux intervenir, nous avons dû vous faire un courrier parce que vous aviez réquisitionné tous les lundis soir la Maison des associations, alors qu'elle était pour tout le monde.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pendant deux ans, rien que ça ! Comme si vous étiez les seuls à bénéficier de la Maison des associations.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On n'a rien réquisitionné du tout !

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

On ne vous l'a jamais refusée. Nous avons effectivement dit que la Maison des associations était pour toutes les associations de la Ville, donc pas d'attribution ponctuelle tous les lundis, comme vous l'aviez mis sur le programme, jusqu'à fin 2015. Je tenais à le préciser, excusez-moi.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je réponds sur la Bourse du travail, premier argument qui est frappé au coin du bon sens, l'argent des impôts des Blancs-Mesnilois ne servira pas à financer des associations politiques.

Deuxième point, il est particulièrement déloyal à l'égard des autres syndicats, FO et CFDT, de donner une subvention de 80 000 € à un des trois syndicats et de mettre à disposition une salle, des salles.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est faux ce que vous dites, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr que si.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Dites-moi à qui a été attribuée cette subvention de 80 000 € ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

A la Bourse du travail.

**M. DIDIER MIGNOT :**

La réponse est dans la question.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez dit vous-même que c'était la CGT qui tenait la Bourse du travail, je n'invente rien, j'ai écouté M. BARRES.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous venez d'entendre le mot « CGT » là ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai écouté M. BARRES.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, mais c'est incroyable !

**M. ALAIN BARRÈS :**

Non, M. MEIGNEN, ce n'est pas possible.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La Bourse du travail est utilisée par la CGT, tout le monde le sait, en ville il n'y a qu'à aller voir...

**M. ALAIN BARRÈS :**

Ce n'est pas M. BARRES qui l'a dit.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a des affiches et il n'y a que la CGT...

**DANS LA SALLE :** Et les syndicats enseignants !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Très peu, et d'ailleurs les barbecues organisés par la CGT incommode les riverains qui s'en plaignent et qui m'envoient des courriers.

Troisième élément, plutôt que de capter ce local au seul profit d'un syndicat (CGT), je préfère que ces salles soient utilisées – vous voulez bien cesser de me couper, M. BARRES ; un peu de correction quand même ! – pour le bénéfice des riverains. Nous avons des adjoints de quartier aujourd'hui, des gens qui réfléchissent sur le devenir de la zone Eiffel notamment, qui trouveraient avantage à se réunir dans ce local ainsi que les jeunes du quartier qui trouveraient avantage à regarder un match ensemble, les anciens qui pourraient l'utiliser l'après-midi. Pourquoi réserver ce local de quartier à la seule CGT ? Dans quel monde vit-on ? Je souhaite redonner ce local aux Blancs-Mesnilois. Je suis arrivé le 7 avril au matin, nous laissons à la Bourse du travail le temps de prendre ses dispositions et nous réclamons la jouissance du local au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Avouez que nous avons été patients.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je précise que ce n'est pas un local de quartier, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce sera un local de quartier.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pas à aujourd'hui.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais cela va justement le devenir, c'est l'enjeu !

M. GAY avait demandé la parole, non ? M. GAY ne veut pas polémiquer ! Peut-on voter sur la Bourse du travail ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il faudra s'entendre sur ce qu'est une association politique, M. MEIGNEN. Que mettez-vous dans les associations politiques ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les associations qui ont un caractère politique, qui font de la politique.



**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est-à-dire ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est clair, je parle français...

**M. DIDIER MIGNOT :**

« Sauvons nos pavillons » est une association politique ou pas, qui vous a aidé dans la campagne électorale, dont vous êtes le Président d'honneur et le Président fondateur et dont les tracts figuraient sur les campagnes électorales ? Est-ce une association politique ou pas ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, c'est une association de défense des riverains.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est juste pour faire la part des choses.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais elle n'a pas bénéficié de subvention ni avant, ni après.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je sais bien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ni de salle, il y a quand même une grande différence...

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est pour comprendre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas une association politique.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je ne vous parle pas des moyens, mais de la définition d'une association politique.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. RAMOS nous dira que le CORIGAT n'est pas une association politique, c'est une association de défense des riverains. Est-ce que je me trompe, M. RAMOS ?

**M. ALAIN RAMOS :**

Je ne mélange pas les genres et je ne parlerai pas au nom du CORIGAT dans cette salle.  
(*rires dans la salle.*)

**M. DIDIER MIGNOT :**

La CGT est une association de défense des salariés, la Bourse du travail est une association de défense des salariés.

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

Excusez-moi, si je peux me permettre « Sauvons nos pavillons » ne nous a pas encore demandé de salle. Par contre, le CORIGAT a régulièrement des salles quand il nous les demande.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Le problème n'est pas là, je ne vous parle pas des moyens mais de la définition d'une association politique. Je vous ai posé une question, vous m'avez répondu, basta !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais M. MIGNOT, la CGT vous a officiellement soutenu pendant votre campagne, ce n'est pas faire de la politique. C'est le seul syndicat qui ait pris une position politique, la CGT.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

En tant que tel ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, pendant la campagne des municipales.

(*brouhaha.*)

**Dans la salle :** Qui vous a soutenu pendant la campagne électorale ? Le syndicat FO.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La présidentielle, vous me parlez d'autre chose. Pour la municipale, j'ai les documents et c'est d'ailleurs dans le recours.

**M. ANTONIO DI CIACCO :**

Vous parliez du CORIGAT, si c'est comme le CORIVUM, je vous comprends !

**M. ALAIN RAMOS :**

M. DI CIACCO, je vais vous répondre sur le CORIGAT et sur le CORIVUM. En ce qui me concerne, et vous aurez remarqué que ni le CORIVUM ni le CORIGAT ne sont intervenus dans la campagne électorale.

*(Rires dans la salle).*

Concernant le CORIVUM qui n'était pas une association, je vous rappelle que c'est le seul collectif qui a obtenu que des Blancs-Mesnilois puissent mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal un débat, et que vous vous êtes bien empressés dès que vous êtes arrivés à la Majorité dans cette ville d'interdire cette possibilité. Je vous rappelle sur le CORIVUM que votre tête de liste a voté pour la charte conduisant à la construction et à l'exploitation de l'usine de méthanisation le 23 mai 2010 (décision N°127).

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. RAMOS n'est pas à une inexactitude près. Lors de ce Conseil municipal, il s'agissait de dire si les documents présentés allaient dans le bon sens, dans le sens de la réduction de l'impact de l'usine de méthanisation, mais il s'est empressé d'abandonner en rase campagne le CORIVUM et son combat contre l'usine de méthanisation, que j'ai pour ma part poursuivi. Je pense que l'on pourra annoncer avant la fin de l'année que le projet d'usine de méthanisation ne sera pas suivi des faits et donc qu'il n'y aura pas d'usine de méthanisation au Blanc-Mesnil.

Donc, je suis fier d'avoir poursuivi ce combat, je me suis retrouvé un peu seul parmi les élus, mais j'avais de nombreux Blancs-Mesnilois derrière moi et c'est ce qui m'a motivé. J'aurais le plaisir à annoncer probablement avant la fin de l'année qu'il n'y aura pas d'usine de méthanisation au Blanc-Mesnil.

Cela nous éloigne un peu de la Bourse du travail.

**M. ALAIN RAMOS :**

Sur ce débat, pour les lecteurs attentifs des déclarations du Président du SYCTOM, M. Hervé MARSEILLE et dans les documents des rapports d'activité de cet établissement, dirigé maintenant par la majorité UMP-UDI, j'ai cru comprendre (et je ne suis qu'un pauvre petit élu de banlieue) qu'il y avait de la part du SYCTOM une volonté de poursuivre sur ce terrain.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, M. RAMOS mais il y a des choses qu'on ne dit pas à ce stade, parce qu'il y a des appels d'offre en cours. Je peux vous conseiller de suivre la réunion du mois de novembre, et les annonces seront faites.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- PROCEDE à l'abrogation de la délibération n°156 du 26 juin 1969,
- PROCEDE à la reprise des locaux mis à disposition de la Bourse du travail à compter du 31 décembre 2014.

<b>9. CREATION D'UN SERVICE GRATUIT DE TRANSPORT POUR LES SENIORS</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est la fameuse navette dont nous avons parlé. M. RAMOS souhaite intervenir. Je voulais préciser les choses, mais allez-y.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je sais que de nombreuses questions se posent autour de ce mémoire. Nous nous abstenons sur ce mémoire tout simplement pour la raison que j'ai évoquée tout à l'heure. Bon nombre de questionnements se font à l'aune de la note synthèse que nous avons sous les yeux et que nous n'avons pas les éléments de réponse. Des questions vont vous être posées, mais encore une fois très franchement, autant nous sommes favorables à l'idée d'un service nouveau. Nous avons travaillé cette question avec le 620.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce sera différent du 620.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'entends bien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce sera novateur.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai bien compris. Autant nous ne sommes pas du tout hostile à l'arrivée d'un nouveau service public dédié aux Blancs-Mesnilois, autant il génère de nombreuses questions, y compris dans son fonctionnement. Ce ne sont pas des questions perverses, simplement de savoir comment cela va fonctionner, et vous allez peut-être répondre à un certain nombre d'entre elles.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

A toutes les questions, bien sûr.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Comprenez que nous, à l'aune de ce mémoire, nous ne pouvons pas, y compris en termes de coût...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je comprends que vous en fassiez un sujet, et d'ailleurs c'est un peu redondant.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela va être redondant tout le temps, tant qu'il n'y aura pas de commissions municipales, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a compris. S'il y a bien un endroit où l'on doit débattre, c'est le Conseil municipal. Donc, je répondrai à toutes les questions. Je souhaitais vous préciser sur le fonctionnement, qu'il s'agit d'une navette qui sera gratuite, coût : zéro pour le budget de la Ville.

*(Commentaires dans la salle).*

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vois 60 000 € de recettes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur trois ans.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela vaut plus que 60 000 €.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, Monsieur.

**M. DIDIER MIGNOT :**

L'achat du camion, le personnel et le service ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

*(commentaires dans la salle).*

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'y a pas une question de savoir acheter ou négocier, mais des appels d'offres et des règles de marché public, auxquelles vous ne pouvez pas déroger. Ce n'est pas la question, cela coûte plus de 60 000 € à mon sens. Il y a deux chauffeurs, un poste représente 30 000 € par an. En un an, on atteint les 60 000 € avec les salaires et les charges.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, 45 personnes n'ont pas d'affectation précise. Nous avons lancé un appel à candidature et ce sont des employés communaux qui vont pourvoir les postes. Certes, il y a un coût, mais il n'y a pas de surcoût pour la Ville.

Le principe est simple, l'idée est de désenclaver un certain nombre de quartiers et de proposer aux personnes âgées, qui n'ont pas de moyen de locomotion de pouvoir se rendre vers l'Hôtel de Ville en journée, vers le cimetière pour se recueillir, vers un certain nombre de commerces. Nous nous sommes tournés vers ces commerces en leur proposant d'afficher leur publicité au dos de cette navette et en leur demandant s'ils étaient prêts à nous aider à financer. Ce sont les trois fois 20 000 €.

Comment procède-t-on, car il y a peut-être une question sur le mode de fonctionnement ? Je pense que l'on va démultiplier les navettes, car je pense qu'elles seront prises d'assaut, et il faudra trouver d'autres sponsors pour une deuxième navette. Ce serait bien qu'il y en ait une au Nord et au Sud de la Ville assez rapidement. L'idée étant que les personnes puissent prendre contact d'après un numéro en mairie ou au CTM, qu'elles émettent le souhait qu'on vienne les chercher à telle heure, on leur dira si le trajet de la navette peut permettre de regrouper plusieurs personnes afin de rationaliser. On leur donnera une heure approximative où l'on passera les prendre et on les raccompagnera à l'issue de la course.

Voilà le principe et on appellera les chauffeurs pendant leur course pour leur signaler les personnes à aller prendre. Ce n'est pas compliqué, il fallait simplement le mettre en place. On a essayé de ramener ce coût qui n'aurait pas été très important pour la Ville à zéro coût supplémentaire, car nous sommes vigilants sur les dépenses, tout simplement.

S'il y a d'autres questions, je suis prêt à répondre, M. BRAMY et M. RAMOS.

**M. HERVE BRAMY :**

Juste une remarque, on ne fait pas payer les impôts aux entreprises, mais on leur demande de payer le service.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si elles sont prêtes à payer et qu'elles y trouvent un intérêt, c'est ça le commerce. Les entreprises y trouvent un intérêt à afficher sur ce bus.

**M. HERVE BRAMY :**

On pourrait leur faire payer l'impôt et créer le service.

*(commentaires dans la salle)*

**M. HERVE BRAMY :**

Si on discute avec le public et que c'est une réunion publique, il faut me le dire, M. le Maire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y, M. BRAMY, terminez.

**M. HERVE BRAMY :**

Si l'on fait payer un peu plus, on peut se payer le service. On n'est pas obligé de mettre de la publicité du secteur privé sur les camions d'un service public de la Ville du Blanc-Mesnil.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a plusieurs moyens de le faire, je préfère plutôt que d'obliger les entreprises à payer l'impôt qu'elles soient prêtes elles-mêmes, et que ce soit leur décision, de financer tout partie de la navette. Je préfère le volontariat à la contrainte. Elles sont beaucoup plus satisfaites de donner des sommes supérieures, car elles ont en retour une publicité sur toute la Ville.

**M. ALAIN RAMOS :**

Il faudrait qu'un jour on ait un débat sur la gratuité, mais ce n'est peut-être pas le lieu ce soir. Avez-vous eu un débat approfondi avec les chauffeurs de taxi de la Ville sur ce projet ? Avez-vous eu des contacts précis avec les différentes associations de commerçants de la Ville ? J'ai cru comprendre que le sponsor était le centre commercial Plein air.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Que vous avez mis en place d'ailleurs, ce n'est pas moi qui l'ai choisi, je me suis opposé à l'arrivée de Leclerc, mais il est là et on est bien obligé de faire avec.

**M. ALAIN RAMOS :**

M. le maire, je trouve votre réflexion très sympathique, systématiquement interrompre pour couper l'effet des interventions de vos opposants est une tactique vieille comme le monde, mais ce n'est pas grave.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y, M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Concernant Plein air – et c'est dommage que ce soit moi qui ai posé la question – avez-vous eu des contacts approfondis avec les artisans chauffeurs de taxi de la Ville par rapport à ce projet ?

Avez-vous eu aussi avec les associations de commerçants des contacts approfondis puisque le principal sponsor est le centre Plein air et que fort probablement le centre Plein air ne le fait pas simplement pour vos beaux yeux, mais qu'il y voit un intérêt direct pour faire vivre son centre commercial. Cela peut se faire éventuellement au détriment des commerçants du centre-ville et des commerçants de proximité auxquels vous savez que j'ai un attachement particulier.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Avez-vous le même avis pour les entreprises qui annoncent autour des stades ? Ont-elles un intérêt immédiat aussi ? Non.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je vous demande de répondre à ma question, ne me reposez pas de question ! Je ne vous parle pas des stades mais des véhicules. Je vous demande simplement si vous avez pris contact avec les commerçants et avec les chauffeurs de taxi ? Répondez-moi par « oui » ou « non ».

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La réponse est oui, mais je réponds à la troisième question induite par votre propos. Le centre Leclerc ne sera pas le sponsor unique, mais le premier sponsor et j'espère qu'il y en aura d'autres derrière pour financer la deuxième navette. Il y aura peut-être à ce moment-là une dizaine de commerçants qui annonceront de la même manière, même s'ils n'ont pas les mêmes moyens que le centre Leclerc.

S'il y en a qui a mené le combat pour défendre le petit commerce au Blanc-Mesnil, c'est moi et je continue. D'ailleurs, cela fera l'objet d'un mémoire.

Evidemment que nous avons pris langue avec les commerçants, nous avons même sondé les personnes retraitées dont la cible est un déplacement à la mairie effectuer des démarches administratives, au cimetière pour aller se recueillir sur la tombe d'un proche, au centre-ville ou à des endroits commerçants pour faire ses courses, et pas nécessairement uniquement Leclerc. Nous verrons bien. Je pense que Leclerc a un intérêt, notamment en termes d'image. De là à dire que toutes les navettes aboutiront au Leclerc, certainement pas, M. RAMOS si c'est à cela que vous pensez.

Concernant les taxis, les navettes ne seront pas en doublon et en concurrence directe avec les taxis, qui ne font pas de l'intra Blanc-Mesnil. Les gens qui prennent un taxi 93 ou les taxis en ville au Blanc-Mesnil ne les prennent pas pour aller au cimetière ou à l'Hôtel de ville. Si vous croyez cela, vous êtes un grand naïf.

D'ailleurs, ils se sont rapprochés – cela ne vous a pas échappé – de la zone face à l'aéroport du Bourget à côté du nouvel hôtel Park & Suites, justement car le gros de leur clientèle se trouve là-bas, ce sont des entreprises.

Evidemment que nous y avons pensé et que nous ne ferons pas de concurrence déloyale aux taxis. Il n'est pas question de les concurrencer, mais d'apporter un plus à des gens qui n'utilisent pas les taxis habituellement.

Deux mains se sont levées, celle de Mme TANSERI et celle Mme DELMAS.



**MME PHETMANY TANSERI :**

M. le Maire, j'ai quelques questions. À partir de quel âge les seniors peuvent-ils bénéficier de ce service ? Comment sera diffusée l'information auprès des seniors ? Le véhicule sera-t-il adapté aux personnes à mobilité réduite ? Combien avez-vous prévu d'agents ? Combien aurez-vous d'usagers potentiels ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Concernant les usagers potentiels, je pense que l'on va vraiment être pris de court, ce service est très attendu lorsque l'on en parle aux personnes âgées, aux retraités. On recrute deux agents. Cette navette peut être conduite par des gens qui n'ont pas le permis transport en commun. On peut faire appel au pied levé en cas d'absence ou de maladie à tel ou tel agent communal qui aura été sélectionné et qui répondra aux critères.

**MME PHETMANY TANSERI :**

Et ce sont les agents qui répondront au téléphone ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, ce sont des agents communaux. Ces navettes n'ont pas vocation à remplacer les services de véhicules spécialisés médicalisés rendus par des professionnels.

Quant à l'âge, on ne sera pas mesquin en vérifiant la carte d'identité, mais ce service s'adresse aux retraités, les plus de 60 ans. Ce service s'adresse à nos anciens.

Ai-je répondu à toutes vos questions ? Oui.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Si j'ai bien compris, ce n'est pas en concurrence avec le PAM 93.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non Madame.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Par contre, il existe des personnes à mobilité réduite qui ne relèvent pas du PAM 93. Ce service va-t-il les concerner ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Madame, on n'a pas vocation à transporter des personnes à mobilité réduite, ce n'est pas l'objet de la navette. On apporte un service supplémentaire à nos retraités valides, après il existe d'autres services dont c'est l'objet.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Dans la note, on parle de problème d'offre de transport pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, mais le service répond uniquement aux personnes âgées.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est uniquement aux personnes âgées, on l'avait rédigé ainsi, et j'avais demandé que ce soit supprimé. Une version est passée à la trappe, mais il était prévu qu'on spécifie uniquement aux personnes âgées. C'est une erreur.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Domage pour les personnes à mobilité réduite et j'en connais.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non Madame, on ne peut pas tout faire, il y a des services spécialisés.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je voulais parler des personnes à mobilité réduite qui ne relevaient pas du PAM 93, c'est-à-dire qui ne sont pas à 80 % d'handicap ou bien les personnes à mobilité réduite de manière temporaire ; ce qui peut arriver à chacun de nous avec une jambe dans le plâtre. C'étaient à ceux-là que je pensais.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un métier de transporter les personnes à mobilité réduite, il faut des véhicules spécialisés et des chauffeurs formés ; ce qui n'est pas le cas-là. Effectivement, la personne ayant une jambe cassée et étant dans le plâtre, on va la prendre, un marchepied lui permettra de rentrer.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Que si elle est sénior ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, sinon vous comprenez bien qu'on serait totalement débordé, et ce ne serait pas possible.

Nous passons au vote.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Juste une petite réflexion, j'ai cru entendre dans votre discours que vous allez recruter deux personnes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

En interne.

*(commentaires dans la salle).*

**M. ALAIN BARRES:**

Je voudrais savoir si c'est bien vous le Maire ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

**M ALAIN BARRÈS :**

C'est assez compliqué avec la stéréo !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allons, M. BARRES !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pour vous réitérer notre abstention, et encore une fois pour que les choses soient bien comprises, nous ne sommes pas nécessairement opposés à la création d'un service nouveau. Je suis dubitatif, et je préfère vous le dire, sur les 20 000 € par an pour financer un tel dispositif, cela ne semble largement sous-estimé. Ce n'est pas grave, y compris que l'on dépense plus d'argent pour cette opération ne me gêne pas, le problème n'est pas là. Je sais que je suis un peu lourd ce soir sur cette question, mais comprenez bien que pour l'instant, le budget de 20 000 € par an pour faire fonctionner ne sera pas suffisant.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur combien d'années, amortissez-vous le véhicule ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je ne parle pas que du coût du véhicule, mais bien du fonctionnement global. Ce n'est pas grave, mais comprenez que sur la note où l'on indique 20 000 €, cela ne passe pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, le fonctionnement global n'appelle pas de surcoût, ce sont des employés communaux qui sont déjà payés. Il y a un téléphone et les communications téléphoniques. Le véhicule d'occasion, révisé, en bon état, acheté 12 000 € sera amorti sur plusieurs années. Voilà pourquoi on a provisionné 20 000 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise en place d'un service gratuit de transport pour les seniors.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention partenariale relative au service de mobilité pour les seniors avec le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Galerie des ailes ».
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.
- INSCRIT le montant de la recette au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>10. MISE EN CONFORMITE DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (P.F.R.) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ATTACHES ET ADMINISTRATEURS</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Une précision pour le public, il s'agit d'une prime, liée au résultat, qui peut être attribuée aux cadres A de la ville. La loi permet un coefficient allant de 1 à 6, la précédente municipalité a choisi de le bloquer à 3.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Au grade d'administrateur.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous souhaitons débloquer ce coefficient et le porter à 6, ce qui permettrait de mieux récompenser le mérite d'un certain nombre d'agents performants. Il faut se donner les moyens de remercier ceux qui travaillent et dont on est satisfait, et de leur donner un peu de pouvoir d'achat supplémentaire. Voilà le sens de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE la mise en conformité des modalités d'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats pour les cadres d'emplois des attachés et des administrateurs.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>11. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez bien compris que nous avons recruté le chef de la Police municipale, il s'agit maintenant de se doter d'une grille pour embaucher tous les agents de police municipale qui seront, si tout va bien et a priori c'est bien parti, au nombre de 10 avant la fin de l'année. Le recrutement de 4 policiers municipaux est en cours, ils vont arriver prochainement. Fin octobre, vous devriez voir commencer à tourner les policiers municipaux en ville. Les voitures ont le logo et sont prêtes à servir.

M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Une question annexe, où installez-vous cette police municipale ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est en cours de discussion, il avait été envisagé – et vous l'aviez envisagé vous-même – d'installer la police municipale dans l'ancienne école maternelle Ferry, qui est devenue entre-temps un centre de loisirs. Cela nécessite des travaux importants, plus de 800 000 €. On avait envisagé de les installer dans les locaux de l'ancienne poste, ce qui aurait nécessité moins de travaux mais cela aurait permis d'absorber la montée en puissance de notre police municipale.

Actuellement, nous sommes en pourparlers pour un local neuf qui se trouve à l'arrière du bâtiment République. Il y a 250 m<sup>2</sup> de libres, avec possibilité de faire une mezzanine. Les travaux consisteraient à cloisonner et à faire un local quasiment neuf. Il y aurait une bonne visibilité sur la grande avenue, une proximité du commissariat pour visionner les caméras et du parvis de l'Hôtel de Ville qu'on souhaite rendre le plus vivant possible. En fonction du prix, on ne sait pas encore si on va l'acheter ou le louer ; on est en train de tordre le bras du bailleur pour que cela nous coûte le moins cher possible.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Où seront garées les voitures ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a un parking souterrain, qui sera sécurisé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous nous abstenons simplement sur la question des commissions. Nous n'avons aucun élément de repère sur le régime indemnitaire d'autres policiers ailleurs. Nous ne sommes pas contre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut se renseigner !

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'avais 5 jours pour me renseigner, c'est un peu court.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Notre DGS me signale que l'on applique le guide des prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'instauration du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>12. MISE EN PLACE D'ASTREINTES VILLE POUR LES AGENTS BENEFICIANT D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions sur ce mémoire ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise en place d'astreintes ville pour les agents bénéficiant d'un véhicule de service avec remisage à domicile ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions sur ce mémoire ? M. GAY.

**M. FABIEN GAY :**

Le groupe Blanc-Mesnil au cœur se félicite de la création de 38 nouveaux postes d'agents municipaux. Si nous ne savons pas exactement ce que recouvre comme champ d'action l'ensemble des postes créés, peut-être vous apporterez nous quelques explications dans votre réponse. Nous sommes sûrs qu'elles vont répondre à une demande et à un besoin des citoyens et citoyennes de notre ville.

En tant qu'élus de la République, nous avons une entière confiance dans les agents municipaux, leurs compétences, leur savoir pour rendre des services aux habitants de notre ville. Nous avons tellement confiance en eux que nous voulons valoriser leur travail et que pour notre part nous souhaitons toujours rendre plus de services aux Blancs-Mesnilois.

Nous tenons au service public de la santé par exemple, de la culture, de la petite enfance, à notre administration. C'est pour cela que toute décision qui tend à renforcer, valoriser et développer les services publics recevra toujours notre assentiment.

Nous nous réjouissons par exemple de la création de 21 postes de policiers municipaux, en lien avec la délibération précédente, car ils vont répondre à un besoin des Blancs-Mesnilois et Blancs-Mesniloises en matière de tranquillité publique et de police de proximité.

Nous nous félicitons de ce choix, car il est évidemment le prolongement de la décision que cette assemblée avait voté en décembre 2013 sous la précédente mandature.

Par contre, nous avons juste deux interrogations. Est-ce vraiment la création de 38 nouveaux postes, c'est-à-dire que notre collectivité va recruter et accueillir 38 nouveaux agents ou alors est-ce un redéploiement d'effectif ?

Je vous pose cette question, car ce n'est évidemment pas – vous le comprendrez – la même chose. Car, dans une interview du Parisien daté du 28 juin dernier - que je lis tous les matins avec grand plaisir comme vous – vous jugiez que la masse salariale représentait près de 69 % du budget et que c'était beaucoup. Tout à l'heure, vous avez parlé de 65 %, on a donc gagné pendant l'été 4 %, tout le monde en est ravi.

Alors, une question, est-ce que vous allez donc augmenter cette masse salariale en recrutant 38 nouveaux agents, en entrant donc en contradiction avec vos propos de cette interview ? Va-t-elle rester stable si c'est un redéploiement d'effectif ou alors va-t-elle diminuer, comme vous le suggériez dans la même interview ? Et vous l'avez redit à plusieurs reprises lors de la campagne électorale, que vous ne remplacerez pas les départs en retraite et qu'il y avait 45 postes en doublon, que vous avez évoqués y compris tout à l'heure.

D'ailleurs, je pense que nous avons droit en tant qu'élus, mais aussi les agents municipaux et les citoyens et citoyennes de notre ville de savoir quels sont ces postes en doublon, et si vous comptez aussi réduire dans les prochaines semaines, les prochains mois, voire les prochaines années, la masse salariale comme vous l'aviez promis.

Enfin, M. le Maire, je voulais vous dire que nous ne sommes pas dupes d'une chose, vous avez beau nous dire que vous n'êtes pas le diable, qu'il n'y a pas de chasse aux sorcières et que l'air est d'ailleurs plus respirable aujourd'hui qu'hier (et c'est l'un de vos propos lors de l'avant-dernier Conseil municipal), mais de nombreux agents viennent nous témoigner chaque jour du contraire. Les près de 130 courriers recommandés, le non-renouvellement de contrats, les diverses pressions viennent d'ailleurs le démontrer. Nous sommes l'une des villes en France où cela « tape le plus dur » suite à un changement de majorité municipale.

Alors que reproche-t-on finalement à ces agents ? D'être communistes, de Gauche, d'avoir appelé à voter « Didier MIGNOT et la liste Blanc-Mesnil au cœur » ou encore d'avoir été simplement pour nombre d'entre eux et d'entre elles simplement embauchés par l'équipe municipale précédente. Vous comprendrez que ces explications sont un peu courtes.

En fait, vous avez du mal à supporter l'idée que des agents municipaux aient d'autres opinions que vous, en tant que simple citoyen et citoyenne. Pourtant, malheureusement, vous vous êtes privé – nous le pensons – de beaucoup d'agents compétents, reconnus par leurs collègues et par les usagers comme tels, au risque parfois de déstabiliser le travail des services. Nous tenons à le redire ce soir, que nous sommes une nouvelle fois à leurs côtés comme aux côtés de leurs organisations syndicales, que nous leur témoignons de toute notre solidarité et que nous répondrons à chaque fois présent, l'ensemble du groupe, dans toutes les actions qu'ils entreprendront pour défendre leurs droits et leur dignité.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela commençait bien pourtant, M. GAY était d'accord avec nous. Cela finit mal, mais on ne vous en veut pas, finalement ça vous rend sympathique, on a l'habitude maintenant !

M. GAY, quand je disais qu'un vent nouveau soufflait, je répétais simplement les propos de Blancs-Mesnilois dans la rue, ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

Pour répondre à votre question, non, ce n'est pas +38, il s'agit de redéployer. Comme je vous l'ai dit, la masse salariale étant égale à 68% du budget...

*(commentaires de M. GAY).*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. GAY, c'est fluctuant en fonction du moment où l'on met le thermomètre.

*(commentaires de M. GAY).*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. GAY, si vous voulez bien me laisser parler. Je vous expliquerai et vous allez comprendre facilement que certains de vos amis nous ont expliqué qu'ils ne voulaient pas travailler avec des gens de Droite et du Centre et sont partis se réfugier à Montreuil, à Sarcelles, à Tremblay ; donc, cela fait baisser la masse salariale.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il y a des gens dont vous parlez qui se réfugient, ils ont été virés, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, M. MIGNOT, j'ai des demandes de mutation vers Sarcelles, Montreuil.



**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'est pas responsable ici dans cette enceinte de nommer les gens.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je n'ai nommé personne, vous dites « chasse aux sorcières », je réponds qu'ils partent volontairement.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je n'ai pas dit que vous aviez nommé quelqu'un, mais qu'il n'était pas responsable que moi je vous nomme des gens, tout simplement car cela relève de la vie privée et professionnelle des agents. Comme vous avez évoqué quelques noms de ville, évidemment vous avez des demandes de mutation. Quand vous suspendez des gens en leur prenant *manu militari* le téléphone et les clés de voiture en leur demandant de ne plus remettre les pieds ici, évidemment ils mutent.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous ne citez personne, mais vous désignez clairement quelqu'un.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Plusieurs personnes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cette personne à laquelle vous faites allusion précisément a signé avant de partir, et c'est ce qui a motivé ma décision, par écrit des aveux disant qu'elle avait commis des fautes graves. Cela ira devant le juge et vous aurez tous les éléments le moment venu.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je n'ai pas visé une personne en particulier.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et d'ailleurs, c'est à rapprocher de ce que me disait M. GAY. Effectivement, 103 lettres recommandées, parce que vous aviez fait bénéficier un certain nombre de personnes par une décision signée le 28 mars, c'est-à-dire le vendredi qui précédait le deuxième tour des élections, d'un avancement de grade à 101 personnes. De plus, 35 personnes avaient bénéficié d'une stagiairisation annoncée le 28 mars avant même que la commission n'ait pu se réunir, comme c'est généralement le cas quand on octroie une promotion. Donc, vous m'avez placé en situation de faire respecter la loi et ces personnes ont reçu un courrier leur expliquant que leur avancement ou leur stagiairisation n'était pas légale.

Ensuite, nous avons repris au cas par cas, et un certain nombre de personnes pour lesquelles l'avancement ne posait aucun problème ont été confirmées dans leur avancement. D'ailleurs, deux personnes ont adressé un recours devant le Tribunal administratif et elles ont perdu leur recours. Nous avons simplement fait respecter le droit.

Je me suis un peu écarté du sujet, mais il fallait bien le faire, et pour répondre précisément à M. GAY, vous avez bien compris que ce n'était pas +38 mais un redéploiement d'effectif. Nous avons souhaité donner à des agents communaux la possibilité de réorienter leur carrière, parfois d'avoir de l'avancement. Je suis partisan de la promotion interne.

Regardez bien ce qui va suivre. Evidemment, que ces postes vont être proposés aux agents communaux, et vous verrez que les gens qui seront sélectionnés sont parfois de vos amis, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas de ségrégation, ni de chasse aux sorcières. Vous seriez bien en difficulté pour prouver qu'il y a une chasse aux sorcières.

On avance car il se fait tard, et on procède au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, PROCEDE à sa modification à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Pour tenir compte des nécessités d'évolution du service public et afin d'améliorer le fonctionnement de l'organisation des services, il est nécessaire de procéder :

- à la création de différents postes ainsi qu'il suit :

- un poste de chargé de mission « développement jumelage » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste d'adjoint au responsable de la division enfance relevant du cadre d'emplois des animateurs
- un poste de chargé de mission « lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste de responsable des équipements sportifs et de la planification relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste de responsable du service Proxi'mesnil relevant des cadres d'emplois des techniciens ou des rédacteurs territoriaux
- deux postes de téléopérateur au service Proxi'mesnil relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs
- quatre postes d'agent polyvalent au service Proxi'mesnil relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- cinq postes de brigadier chef principal
- cinq postes de brigadier
- dix postes de gardien de police municipale
- un poste d'assistant administratif au service de police municipale relevant du cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux
- deux postes de conducteur de navettes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- trois postes d'appariteur relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

- un poste de chargé de mission « élaboration du futur contrat de ville » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste de surveillant de constructions illicites relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

- à la suppression de l'emploi contractuel de Directeur du Développement.

Le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

#### **14. INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est la loi qui nous impose l'instauration du compte épargne temps. Comme cela n'avait pas été fait précédemment, nous régularisons cette situation en mettant en place ce dispositif.

M. BARRES.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Je voulais savoir si vous aviez eu l'avis du CTP, des syndicats et évidemment des commissions.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Evidemment, M. BARRES, nous faisons les choses dans les règles.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sauf que quelques mémoires du CTP sont arrivés la veille, à 19 h, c'est compliqué pour les syndicats de discuter.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, Monsieur. Une personne nous a demandé de lui adresser le mémoire par courriel et d'autres ont souhaité le recevoir par courrier, car elles n'avaient pas internet. Il y a eu une confusion, ce qui expliqué qu'une personne présente au CTP, représentante du personnel, n'ait pas reçu le mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'instauration du Compte Epargne Temps.

<b>15. DEFINITION DES CYCLES DE TRAVAIL DES DIFFERENTS SERVICES</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions sur ce mémoire ? M. BARRES.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Le CTP, les syndicats et les commissions ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr, cela a été fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ APPROUVE la mise en place des cycles de travail de différents services :

<b>Pôle de services publics Emile Kahn</b>	<p><u>Cycle de travail des gardiens :</u></p> <p>Du lundi au vendredi, de 8h à 19h.</p> <p>Les gardiens peuvent être amenés à remplacer les agents d'accueil.</p>
<b>ASVP</b>	<p><u>Cycle de travail :</u></p> <p>Du lundi au dimanche, de 8h à 20h, 70 heures réparties sur 2 cycles.</p>
<b>Police municipale</b>	<p><u>Cycle de travail :</u> Du lundi au dimanche, 70 heures réparties sur 2 cycles.</p>

<b>16. INSTAURATION DES TITRES RESTAURANT</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

C'est une avancée, c'est du pouvoir d'achat que nous avons souhaité donner aux employés communaux. C'est une promesse de campagne tenue, vous pouvez cocher là encore.

En quoi cela consiste-t-il ? Les employés communaux qui le souhaitent pourront en acquittant 4 € bénéficier d'un ticket restaurant représentant 8 €. Je me suis agacé souvent de voir des employés communaux manger dans leur voiture ou au bureau, parce qu'ils n'avaient pas le temps d'aller déjeuner et ils ne mangeaient pas de manière équilibrée.

Donc, j'ai pensé que c'était une priorité, mais si c'est un coût important et même si nous devons faire par ailleurs des économies pour financer ce budget des titres restaurant.

Je précise que ce titre ne prendra pas la forme d'un ticket mais d'une carte à puce, qui permettra de payer au centime près le repas, il n'y aura pas de 20 ou 30 cts rendus, ou qu'on laisse. Au début de chaque mois, la carte sera chargée du nombre de repas correspondant aux présences des employés communaux.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons voter pour ce mémoire, mais juste une question sur le RIE. Les salariés auront-ils toujours la possibilité de fréquenter le RIE ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Quand nous avons envisagé cette mesure, l'un des arguments que nous évoquions concernait également le fait d'en faire bénéficier le petit commerce local. Objectivement, avec 8 €, on a dû mal à manger un repas équilibré. Dans n'importe quel restaurant de quartier, il faut ajouter ; mais ce n'est pas le problème.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est déjà une avancée, et on fera mieux dès qu'on pourra.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas polémique, je dis simplement que cette question à la fois du petit commerce ne répond pas forcément à la qualité du repas que peuvent attendre les salariés ; ce sont juste des questions que je pose et que j'aurais posé en commission, mais nous voterons pour.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut préciser également que les personnes pourront dépenser jusqu'à 19 € par jour. Ces 19 € pourront aussi être utilisés pour acheter de l'alimentation y compris dans les commerces de la ville. C'est un coup de pouce au pouvoir d'achat des employés communaux, c'est également un potentiel de 8 € par jour et par employé communal à disposition des commerces de la ville.

**M. DIDIER MIGNOT :**

De toute façon, 4 € seront retirés du net à payer sur la feuille de paye, cela fait à peu près 90 € en moins pour les salariés qui opteront pour les titres restaurant.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais ils auront le choix de le faire ou non.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Encore une fois, mon propos n'est pas polémique, c'est juste pour éclairer le débat. Il y aura à peu près 90 € en moins sur le net à payer des salariés qui prendront les titres restaurant. Bien sûr, ils sont en équivalent tickets restaurant, avec la contribution employeur. Encore une fois, je n'ai pas de propos hostile, je dis simplement que c'est du pouvoir d'achat déguisé et sur un autre sujet – et ce n'est pas de notre responsabilité, ni à vous, ni à nous – il serait préférable d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires pour augmenter les salaires. C'est une remarque que je fais en aparté, mais c'est quand même un élément substitutif d'un manque de pouvoir d'achat.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On fait ce qui est de notre ressort, vous l'avez bien compris. Nous nous sommes renseignés sur ce qui se faisait ailleurs, et il n'y a que deux villes en Seine-Saint-Denis qui octroient des tickets restaurant. Nous serons au 1<sup>er</sup> janvier dans les deux. C'est un effort considérable sur le budget.

Là où je vous suis, là où les tickets restaurant sont proposés aux employés communaux, ce sont souvent les plus petits salaires qui n'en bénéficient pas, car cela se voit un peu plus sur la fiche de paye. C'est un investissement de 4 € pour avoir 8 €.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Est-ce que les Atsem sont concernés ? Apparemment, il y a eu une équivoque sur le sujet.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est très encadré par la loi. On ne peut pas faire ce qu'on veut. La loi précise que les gens qui prennent un repas pendant les heures ne pourront pas bénéficier d'un double avantage. Les personnels des écoles qui prennent leur repas sur site, comme les animateurs, ne pourront pas bénéficier d'un double avantage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place des titres restaurant ;
- IMPUTE le montant de la dépense sur le budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci pour nos employés communaux, nous sommes contents pour eux.

**17. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DU SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une tradition à laquelle on ne propose pas de déroger. On donne un peu plus au trésorier.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Je vais faire comme j'ai toujours fait, j'ai toujours voté contre, il n'y a pas de raison que cela change.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. BARRES est cohérent.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- VERSE une indemnité de confection de budget et de conseil au Trésorier Principal du service des Finances Publiques de la ville dont le montant s'élève à 11 324,73 € au titre de l'année 2014 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

*(commentaires dans la salle).*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pourquoi donne-t-on ? C'est une tradition. On en a changé quelques-unes et d'autres encore à venir.

**18. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA VILLE ET SES ETABLISSEMENTS**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un Comité Technique commun à la ville et ses établissements.

**19. CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN A LA VILLE ET SES ETABLISSEMENTS**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la ville, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles.

**20. COMPOSITION NUMERIQUE DU COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA VILLE ET SES ETABLISSEMENTS**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur cette question, on a bien compris que c'était de toute façon une mise en adéquation avec les textes. Là, vous proposez 8 membres alors que vous êtes actuellement 7, nous proposons qu'un élu de l'Opposition puisse participer au CTP et au CHSCT.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ils ont déjà été désignés.

*(commentaires dans la salle sans micro).*

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir l'arrêté du Maire qui désigne déjà des membres avant d'avoir délibéré.

*(commentaires dans la salle sans micro)*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce sera après les prochaines élections, on verra à ce moment-là.

*(commentaires dans la salle sans micro)*

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous proposons que le 8<sup>ème</sup> membre soit un élu de l'Opposition, même si c'est vous qui procédez à la désignation.



**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On voit cela après les élections professionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la composition numérique du Comité Technique commun à la ville et ses établissements.

**21. COMPOSITION NUMERIQUE DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN A LA VILLE ET SES ETABLISSEMENTS.**

**M. DIDIER MIGNOT :**

Même question.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Entendu. Même vote !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la composition numérique du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la ville et ses établissements.

**22. IMPLANTATION D'UN LIEU CULTUEL ET CULTUREL MUSULMAN – AVENUE LENINE – DECLASSEMENT DES PARCELLES AC 259 – AC 260 – BH 656 – BH 658 – BH 659 ET BH 660 DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE CESSION ET D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE.**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une décision qui avait été prise par le Conseil municipal précédent.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Que tout le monde avait votée.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la désaffectation des parcelles AC 148b (2 510 m<sup>2</sup>) – AC 148c (1 338 m<sup>2</sup>) – BH 536b (10 m<sup>2</sup>) – BH 538b (442 m<sup>2</sup>) – BH 538c (162 m<sup>2</sup>) et BH 538d (38 m<sup>2</sup>) devenues respectivement AC 259 – AC 260 – BH 656 – BH 658 – BH 659 et BH 660 comme n'étant plus affectées à l'usage direct du public et comme n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement indispensable à l'exécution des missions d'un service public ou ne constituant pas un accessoire indissociable d'un bien appartenant au domaine public ;
- DÉCLASSE les parcelles AC 148b – AC 148c – BH 536b – BH 538b – BH 538c et BH 538d devenues respectivement AC 259 – AC 260 – BH 656 – BH 658 – BH 659 et BH 660 du domaine public à la suite du constat de leur désaffectation.

**23. Z.A.C. GUSTAVE EIFFEL – ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DU PARC ET DE LA RUE DE LA VICTOIRE**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de la rue du Capitaine Dreyfus, de la rue Iqbal Masih, de la rue du Parc et de la rue de la Victoire, pour un euro symbolique ;
- CLASSE ces voies dans le domaine public communal ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes correspondants ;
- IMPUTE les dépenses afférentes sur le budget du présent exercice, nature, fonction et destination correspondantes.

**24. MODIFICATION DES TERMES DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE LE 5 JUIN 2013 ENTRE LA VILLE ET LES SOCIÉTÉS SPIRIT ENTREPRISES ET SPIRIT IMMOBILIER**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur les 90 logements collectifs, il était prévu initialement du logement social en partie. Cette orientation est-elle maintenue ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Supprimée dans un premier temps, mais on risque de réintégrer, c'est à voir avec Spirit, 21 logements.

*(commentaires dans la salle).*

**M. DIDIER MIGNOT :**

Quand on est élu, il faut avoir le temps de patienter, je suis désolé. C'est assez pénible, quand on pose des questions d'entendre des gens y compris des élus qui râlent parce que cela dure. Si ces gens ne voulaient pas être élus, ils n'avaient qu'à pas se présenter.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y, ne soyez pas comme ça, vous avez vous-même regardé votre montre à l'instant.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Peut-être mais sans faire « pfff ». C'est assez désagréable, convenez-en.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il y avait la question des logements collectifs, et évidemment je pose cette question de manière récurrente, mais c'est pour moi important, il va sans dire que ces logements vont rester le PLH, par exemple que les F3 seront à 58 m<sup>2</sup>.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant. Il manque 1 000 m<sup>2</sup> par rapport au projet initial d'activité, de 9 000 m<sup>2</sup> on passe à 7 900 m<sup>2</sup>.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas de notre fait, on va vérifier. Bien évidemment, ce n'est pas une volonté. D'après Spirit, ils sont déjà contactés par des entreprises qui souhaitent déjà s'implanter, qui sont liées à l'activité de l'aéroport d'affaires du Bourget ; ce qui est une excellente nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées section AB numéros 362, 363, 368, 369 (anciennement cadastrées section AB numéros 32 et 341) et section AD numéros 178 et 179 (anciennement cadastrées section AD numéro 171) ;
- PRONONCE le déclassement des parcelles cadastrées section AB numéros 362, 363, 368, 369 (anciennement cadastrées section AB numéros 32 et 341) et section AD numéros 178 et 179 (anciennement cadastrées section AD numéro 171) ;
- PRECISE que les parcelles cadastrées section AB numéros 362, 363, 368, 369 (anciennement cadastrées section AB numéros 32 et 341) et section AD numéros 178 et 179 (anciennement cadastrées section AD numéro 171) relèvent du domaine privé de la Commune du Blanc-Mesnil ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la promesse de vente du 5 juin 2013 et actes de vente afférents au profit des sociétés SPIRIT IMMOBILIER et SPIRIT ENTREPRISES ou de toutes autres sociétés détenues majoritairement par le groupe SPIRIT ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**25. Z.A.C. CŒUR DE VILLE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR L'EXERCICE 2013 ET DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire, M. Gérard-François PERRIER et Mme Patricia BOUR ne prennent part au vote,

- APPROUVE le C.R.A.C 2013 et le bilan prévisionnel actualisé 2013 ;
- AUTORISE le versement de la participation communale d'équilibre à l'opération à hauteur de 450 000 €uros pour l'exercice 2014 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**26. CENTRE COMMERCIAL DANIELLE CASANOVA – LANCEMENT DE L'ETUDE PAR L'E.P.A.R.E.C.A.**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous avons une véritable volonté de faire bouger ce quartier Casanova, adossé au marché couvert. Pour ce faire, nous avons mandaté des professionnels pour introduire des commerces. Une étude d'un montant de 15 000 € sera réalisée. C'est nécessaire pour s'attacher les compétences de professionnels du domaine.

M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Concernant la supérette Dia, des annonces ont été faites au cours du deuxième trimestre sur la vente par le groupe espagnol détenteur de ces supérettes. Avez-vous des informations relatives à la supérette du Blanc-Mesnil ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, M. RAMOS, le groupe Dia collectivement a été racheté par Carrefour. Le directeur que j'ai reçu me disait que cela ne pouvait qu'être bénéfique que Dia tirait les prix et sur les salaires du personnel, voire avait tendance à en demander un peu trop au personnel, les relations étaient vraiment tendues. Il pense que l'arrivée du groupe Carrefour avec les moyens dont il dispose permettra de rénover le magasin et probablement d'embaucher un peu plus. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Donc, il n'est pas question de chasser cette supérette mais de faire en sorte de lui donner les moyens de se développer au milieu d'un ensemble de commerces.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cette étude est prévue depuis longtemps avec l'EPARECA sur le centre commercial Casanova dans le cadre du PRU. Ma question liée au PRU est peut-être un peu prématurée, mais avez-vous l'intention d'aller vers un PRU2 ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr, il y aura un PRU2, c'est notre volonté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement de la participation financière de la Ville à l'E.P.A.R.E.C.A. au titre de ces études ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents, contrats et conventions afférents ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>27. MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA PISCINE HENRI WALLON - AVENANT N°2 POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y avait une inquiétude sur la subvention du Conseil général. Il est prévu qu'elle repasse en commission, d'ailleurs une bonne partie de la subvention a déjà été versée, le complément sera adopté. On a supprimé des choses, approfondi un peu plus le petit bassin, passant ainsi de 0,90 à 1,1 m afin de permettre l'aquagym. C'était une demande des maîtres-nageurs et de la population. On a supprimé la chaufferie gaz, car elle n'était plus utile et on a supprimé la toiture végétalisée afin de gagner sur les coûts.

M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sans surprise, on votera contre ce mémoire, puisque c'est le débat que nous avons sur la piscine. Finalement, on s'approche du coût initial du projet.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non.

**M. DIDIER MIGNOT :**

A la lecture des chiffres, on s'approche du coût initial du projet. J'ai une remarque sur la chaudière gaz, j'ai bien compris que de la géothermie était prévue, puisque c'était déjà le cas avec l'ancienne piscine. Je pense objectivement que l'on fait une erreur, c'est certes 24 000 €, mais la chaudière à gaz était affectée en chaudière de secours. Or, si le système de géothermie est défaillant, la piscine ferme. Encore une fois, je ne soumet pas ce problème dans un esprit polémique, mais j'attire votre attention sur le fait que c'est une chaudière à gaz de secours et que si le système géothermique tombe en panne, la piscine n'est pas chauffée.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, on ne va pas doubler tous les moyens partout. On part du principe que la géothermie est fiable, elle a ses d'ailleurs montré sa fiabilité. Partons de ce principe, quant au bénéfice, je ne fais pas l'impasse sur 350 000 €, je trouve que c'est un gain intéressant qui pourra être utilisé pour faire d'autres choses. Personnellement, je prends le gain.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Comprenez bien que sur un autre équipement, cela peut s'entendre, mais pour connaître un peu le système de géothermie qui va être relancé par le biais du SEAPFA, les choses sont bien lancées de ce côté-là. Quand nous avons connu des problèmes techniques inhérents à tout dispositif, toute chaudière, tout système mécanique industriel et technique, au grand ensemble des Tilleuls, les gens n'ont pas eu de chauffage pendant des mois.

Je sais qu'il faut être attentif. Sur un budget d'investissement de 6 millions d'euros, mégoter (excusez-moi de l'expression) sur 24 000 € alors que la piscine risque de ne pas jouer son rôle le jour où la géothermie sera défaillante, c'est manquer de prévention et d'anticipation. Je ne dirai pas la même chose s'il s'agissait d'un autre équipement, mais une piscine a absolument besoin de chauffage.

**M. JAMES JULIE :**

Une chaudière à gaz qui ne fonctionne pas pendant plusieurs années, pendant l'utilisation de la géothermie, coûte en entretien.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On peut la faire tourner de temps en temps.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Nous n'avons pas mégoté ; en tout cas, ce projet a été suivi par les mêmes services qui ont préalablement, avant notre arrivée, traité ce dossier. Donc, ce n'est pas une décision de notre fait, mais une décision technique en accord avec les services de la mairie qui ont toutes les compétences.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'entends bien.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

A vous entendre, on a l'impression que c'est nous qui avons pris une décision aléatoire. Elle a été prise par des spécialistes.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pas du tout, je pense que mon propos était clair.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Pas tout à fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas polémique, j'attire l'attention sur le fait que sur un budget de 6 millions d'euros, « mégoter » n'est pas du tout un terme diabolique dans ma bouche, je trouve qu'on se livre à un risque qui ne vaut pas les 24 000 €.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

J'ose espérer, Monsieur, car j'ai posé des questions en tant qu'élue aux sports. Cela a été largement soutenu par le personnel, que j'estime compétent, et qui fait partie de l'administration blanc-mesniloise depuis des années. Encore une fois, si la décision a été prise, j'ose penser que cette décision n'est pas prise pour pénaliser les Blancs-Mesnilois mais bien au contraire leur apporter un plus.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On ne me comprend pas, ce n'est pas ce que je veux dire, Mme LEMARCHAND, vous répondez à côté de mon propos. C'est simplement insister sur le risque que l'on prend. J'entends les compétences des services de la mairie, qui exécutent les ordres qu'on leur donne. Si on leur demande de faire des économies, ils regarderont où ils peuvent en faire. Donc, à mon avis, les services de la mairie obéissent à un cahier des charges devant réaliser des économies.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Non, c'est là où vous vous trompez M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Laissez-moi finir. Je pense simplement, et je le redis, que c'est quelque chose qui se regarde de près, car je pense qu'on commet une erreur en ne prenant pas cette chaudière au gaz.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Peut-être, mais en tout cas, vous interprétez... arrêtez de soupirer aussi, cela devient pénible, quand on vous dit quelque chose également, écoutez.

Sur ce sujet, on se réfère à des compétences au niveau de la mairie. On n'a pas demandé que des réductions sur le coût de la piscine soient faites. On a pris une décision au niveau de la fosse, mais pas pour le restant et ni pour l'équipement.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'ailleurs pour ne rien vous cacher, je trouve que c'est plutôt « petit bras ». On a fait une patageoire, on a manqué d'ambition, on ne pourra pas faire de compétition nationale. C'est un bel équipement de quartier, c'est bien pour apprendre aux enfants des écoles à nager. D'ailleurs, il sera livré, contrairement à ce que j'entends, comme prévu en septembre 2015. Nous allons l'annoncer et l'afficher, ainsi ce sera clair et il n'y aura plus de mensonges. Je pense qu'on aurait pu avoir plus d'ambition pour cet équipement, quitte à le déplacer et le mettre ailleurs.



**M. DIDIER MIGNOT :**

La question s'est posée bien évidemment. Aujourd'hui, objectivement au regard des finances locales, quelles qu'elles soient et quelles que soient les villes, je ne connais pas de villes (et cela existe sans doute) qui travaillent à la construction d'équipements tels que les piscines hors cadre d'une intercommunalité.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous dis l'inverse, et il suffit de faire un peu de benchmarking, je me base sur des données que l'on peut avoir en main très facilement. Certaines villes ont fait de vraies piscines avec le nombre de lignes et la taille suffisantes pour des tarifs avoisinants le prix que l'on a payé pour cette piscine. J'ai quelques noms en tête.

M. RAMOS souhaitait intervenir et nous procéderons au vote.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je voulais dire un mot sur la géothermie, c'est quand même un puits qui a presque 30 ans maintenant. Malheureusement, il a une forte teneur en soufre, ce qui peut conduire à des incidents éventuels. Dans votre réflexion vous devez aussi prendre l'attache des gestionnaires de ce puits, si l'on doit le recuver ou retuyauter, cela peut avoir des conséquences sur les délais. Mon propos consistait à souligner les difficultés rencontrées tout au long de ces 30 ans avec ce puits. Il faut être attentif à cette question. C'était simplement dans ce sens que je voulais intervenir.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci M. RAMOS d'intervenir sur ce point. Effectivement, j'ai pris langue avec la société et le SEAPFA à mon arrivée, et on m'a dit qu'il faudrait probablement à terme refaire un forage et travailler sur ce dispositif. Vous avez raison, nous allons regarder cela. Nous nous sommes adressés aux services techniques et ils n'ont eu aucune contrainte. Nous leur avons demandé un avis technique, qu'ils nous ont rendu. Fort de cet avis technique, nous avons pris la décision. Il ne faut pas aller chercher plus loin.

Mme DELMAS et après nous passons au vote.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Au vu de ce que vous venez de dire, je ne m'étonne plus de la suppression de la toiture végétalisée, parce qu'il s'agissait d'un combat politique et pas d'une décision technique. Effectivement, je voulais préciser les trois fonctions d'une toiture végétalisée : retenir les eaux en cas de pluie, ce qui contribue à limiter les inondations en retenant la pluie sur la parcelle, c'est une orientation du PADD et il serait dommage que la ville ne s'applique pas à elle-même les règles qu'elle édicte.

Améliorer l'isolation technique du bâtiment et ce autant l'été que l'hiver, l'été en maintenant une température raisonnable, l'hiver en limitant les plus grosses déperditions qui se font par le toit et une fonction esthétique notamment pour tous les habitants des immeubles alentour qui de leurs fenêtres verraient de la végétation au lieu d'un toit morne. À titre personnel, je déplorais déjà que la surface de la toiture végétalisée soit si faible dans cet équipement-là.

Et il y a fort à parier que les pseudo économies, 10 000 € environ faites sur le budget d'investissement seront dépensés très prochainement en budget de fonctionnement pour le chauffage voire pour la climatisation.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au marché d'extension-réhabilitation de la piscine Henri Wallon portant modification de son montant ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>28. MODIFICATION DE L'OPERATION D'EXTENSION – REHABILITATION DE LA PISCINE HENRI WALLON</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Désolé, j'aurais peut-être pu grouper les interventions sur la piscine. D'abord, une question de financement. Je ne vois pas apparaître la réserve parlementaire de Mme BUFFET de 20 000 €.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Je m'en étonne également, car je l'ai réclamée à plusieurs reprises au niveau de l'administration. Je la réclame depuis la proposition de Mme BUFFET, et je m'étonne que l'administration ne m'ait pas encore fait de réponse sur ce sujet que je réclame depuis des mois.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Notre adjointe aux sports a parfaitement raison, c'est la notification formelle qui nous manque.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai eu Mme BUFFET au téléphone qui s'excusait de ne pas être là ce soir, car elle est souffrante. Elle me confirme que la notification a bien été envoyée et a priori a bien été reçue.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Elle n'a pas été reçue par les services, le Directeur financier le confirme.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je n'incrimine personne, mais pour elle c'est la situation actuelle.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne l'a pas reçue, il faudrait peut-être vérifier. C'est dans les tuyaux, mais comme elle ne nous est pas parvenue, cela ne figure pas.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur la question du handicap, je vois bien que vous ajoutez une rampe d'accès handicapés.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui ne figurait pas.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je suis surpris que la commission d'accessibilité de la préfecture ait pu valider un permis de construire sans rampe d'accès handicapés. Je suis encore plus surpris que nous ne l'ayons pas prévu dans les plans initiaux.

Notre piscine a pris en charge la question du handicap depuis bien longtemps avec le fauteuil qui permettait de descendre les personnes à mobilité réduite dans la piscine.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pourtant comme ça.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Dernier point sur la piscine, dépenses imprévues : 309 000 €, soit 5% du coût de l'opération.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une provision.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai bien compris, c'est normal, c'est inhérent à toute phase de travaux. Ces 5% ne représentent pas une somme minime. Pour que l'on ait un bilan à la fin des travaux, que sont devenus ces 309 000 € et avoir l'assurance aujourd'hui qu'ils ne sont pas dépensés, tout ou partie, ils soient bien réintégrés dans le budget communal.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Evidemment.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- MODIFIE le volume financier total et la répartition des crédits de paiement de l'opération « piscine Henri Wallon » de la façon suivante :

Montant total de l'autorisation de programme : 7.931.283,43 euros.

Crédits de paiement 2014 : 5.050.000 euros.

Crédits de paiement 2015 : 2.881.283,43 euros.

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**29. CONCOURS DEPARTEMENTAL DES ECOLES FLEURIES POUR ET PAR L'ENFANT – ANNEE 2013/2014**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions suivantes aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) :

Ecoles	Nbre de classes	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
<b>Maternelles</b>					
P. Langevin	<b>5</b>	200 €	155 €	100 €	<b>455 €</b>
Les Poètes	<b>6</b>	200 €	186 €		<b>386 €</b>
M. Audin	<b>5</b>	200 €	155 €		<b>355 €</b>

Rose Blanc	2	200 €	62 €		262 €
<b>Elémentaires</b>					
Jacques Decour	8	200 €	248 €		448 €
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>1 000 €</b>	<b>806 €</b>	<b>100 €</b>	<b>1 906 €</b>

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>30. Z.A. DU COUDRAY – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR L'EXERCICE 2013 DE SEQUANO AMENAGEMENT</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'ensemble des documents relatifs au Compte-Rendu Annuel aux Collectivités (C.R.A.C.L.) 2013 de SEQUANO Aménagement.

<b>31. Z.A. DU COUDRAY – AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 8 à la convention de concession d'aménagement relative à la Z.A. du Coudray ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**32. DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les conventions et tous actes afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS « ENERGIE CENTRE VILLE ».**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cette subvention tient à l'attachement que nous portons à la situation du commerce, et du petit commerce en centre-ville et ailleurs. J'ai souhaité transférer l'organisation de la brocante à l'Association des commerçants. Je pense que c'est un moyen pour l'Association des commerçants de faire un peu de trésorerie et d'améliorer sensiblement les vitrines au moment de Noël par exemple. C'est un coup de pouce que je souhaite donner, et par ailleurs l'Association des commerçants est sur le point d'organiser le gala des commerçants. Une date a été trouvée. L'idée étant que les commerçants prennent leur destin en main, et on va les aider...*(interruption de l'enregistrement)*.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 000 €uros à l'association des commerçants « ENERGIE CENTRE VILLE »,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p><b>34. TARIFICATIONS POUR LES ACTIVITES DES MAISONS DE L'ENFANCE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE**, pour les mercredis, un nouveau tarif pour les activités des Maisons de l'Enfance ;
- **RECONDUIT**, pour l'accueil périscolaire élémentaire, les mêmes tarifs que ceux de 2013/2014, mais avec une dénomination différente :
  - « Élémentaire soir 1 h » qui regroupait un temps récréatif et un temps d'activité de 16 h à 17 h 30, deviendrait « Élémentaire soir 1<sup>ère</sup> séquence » qui regroupera un temps récréatif et un temps d'activité rallongé de 15 h 30 à 17 h 30 ;
  - « Élémentaire soir 2 h » deviendrait « Élémentaire soir 2<sup>ème</sup> séquence ». Il n'y a pas de différence horaire (17 h 30 à 18 h 30) et de contenu pour cette séquence.

<p><b>35. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement adressées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis ;
- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ;
- **INSCRIT** le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p><b>36. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 - PROLONGE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2014 – OBSERVATOIRE LOCAL DES INDICATEURS DE LA ZONE URBAINE SENSIBLE 2013</b></p>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport relatif à l'Observatoire local des indicateurs de la Zone Urbaine Sensible 2013.

<p><b>37. RAPPORT D'ACTIVITE DU S.I.V.U.R.E.S.C. – ANNEE 2013</b></p>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Sociale et Collective (S.I.V.U.R.E.S.C.) pour l'année 2013.

<p><b>38. RAPPORT ANNUEL AUX COMMUNES DU S.E.A.P.F.A. - ANNEE 2013</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mme DELMAS.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je souhaitais intervenir sur le rapport du SEAPFA. Mon intervention va porter sur le nouveau journal. Oui, c'est bien dans le cadre du SEAPFA que j'aborde ce point. Le SEAPFA qui gère le traitement de nos déchets est, peut-être faut-il dire était, dans une démarche de réduction des déchets à la source. Etant en cela conforme aux orientations du SYCTOM et de l'ADEME, chacun sait que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Or, le nouveau bulletin d'information municipale vient de s'accroître en taille et en nombre de pages. Un numéro ancienne formule pesait 57 g, le nouveau pèse 90 g ; ce qui génère 825 kg par publication, soit 19,8 tonnes par an. Il ne faudrait pas s'étonner...



Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel aux communes du S.E.A.P.F.A. au titre de l'année 2013.

*(enregistrement interrompu jusqu'à la fin du Conseil).*

**Vœu présenté par Anne-Marie DELMAS sur l'aménagement du Triangle de Gonesse (vœu amendé en séance) :**

L'aménagement du Triangle de Gonesse, et en particulier le projet EuropaCity, soulève de nombreuses questions, tant d'un point de vue économique, urbain qu'écologique.

Le projet porté par le groupe Auchan, prévoit l'installation d'une gigantesque zone commerciale de 500 boutiques flanquées d'équipements culturels.

En effet, il s'agit de livrer près de 300 hectares de terres agricoles, parmi les plus fertiles de France, au bitume et au béton.

L'exploitation de terres agricoles dans cette région du nord de Paris est un atout pour la capitale et sa région. La réduction des surfaces imperméabilisées est un enjeu partout.

Le projet EuropaCity, porté par le groupe Auchan, prévoyant notamment 250.000 m<sup>2</sup> de commerces et restaurants, conçu pour accueillir 30 millions de visiteurs chaque année – deux fois plus qu'Eurodisney ! – pose clairement la question de son adéquation avec les besoins du territoire et ignore la saturation de l'offre commerciale sur le secteur. Enfin, le parc des neiges et sa piste de ski représentent le mépris de toute considération écologique.

Par ailleurs se pose la question de l'intérêt pour notre ville du Blanc-Mesnil et ses citoyens de voir se construire un complexe démesuré, dont personne n'est assurée de sa réussite. La construction de ce genre de structures mettant en péril notre petit commerce du centre-ville, déjà fortement affecté.

Le développement économique peut être vu comme une nécessité mais il ne saurait se faire au détriment de l'équilibre économique des communes voisines. Les franciliens ont besoin pour aujourd'hui et demain de terres agricoles proches de façon à diminuer notre empreinte écologique.

Enfin la construction de ce centre commercial ne correspond pas au projet que nous souhaitons pour notre société. Nous n'encourageons pas ce genre d'aires commerciales à l'américaine, mais préférons des sorties plus familiales, dans les centres villes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal du Blanc-Mesnil, conscient de la responsabilité de chacun dans la lutte pour le climat, réuni ce jour soutient toutes les initiatives permettant de s'opposer à ce projet inutile car il ne répond pas aux enjeux urbains, sociaux, économiques et écologiques de l'Ile-de-France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le voeu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur », par 45 voix Pour.

**Vœu présenté par Jean-Yves SOUBEN sur la « loi Alur » :**

La « loi Alur » avait pour triple finalité de favoriser l'accès pour tou(te)s à un logement décent, de protéger les locataires et les bailleurs et d'encourager la construction de nouveaux logements en respectant les équilibres territoriaux. Pour pallier la grande disparité des loyers entre les différents territoires et les difficultés de plus en plus grandes pour une large part de la population à se loger, cette loi a entendu mettre en place un « encadrement des loyers ».

Le gouvernement est revenu sur cette disposition.

Si cette mesure n'a pas pour objectif de résoudre à elle seule la crise du logement, elle est aujourd'hui essentielle pour répondre au besoin de se loger, ce qui concerne des milliers de familles en île de France et aussi au Blanc-mesnil, soumises à des logiques de spéculations immobilières qui ont fait exploser le montant des loyers.

A l'heure de la Métropole du Grand Paris, le retour des loyers abordables pour tou(te) s'est, avec la construction de logements neufs, une condition indispensable au développement de notre territoire.

Dans l'intérêt de tous les habitants de notre commune, le conseil municipal du Blanc-Mesnil réuni le 25 septembre demande au gouvernement, comme de nombreuses communes l'ont déjà fait, de prendre en compte les spécificités des agglomérations de Seine-Saint-Denis, dont le territoire du Blanc-Mesnil, en prévoyant dans la nouvelle version de la loi, un droit d'expérimentation de l'encadrement des loyers sur son territoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- REJETTE le voeu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur », par 34 voix Contre et 11 voix Pour.

**Vœu du groupe « Blanc-Mesnil au Cœur » sur la Palestine :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai décidé de ne pas proposer ce vœu au Conseil municipal, et ce pour plusieurs raisons :

- 1) J'ai reçu un courrier du préfet qui demande aux maires d'arrêter de proposer en séance des sujets internationaux, qui ne concernent pas directement la vie municipale. J'ai décidé, comme j'en ai le devoir, de me conformer à cette injonction (cf. article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales).

- 2) Si nous commençons à traiter, dans une assemblée municipale, de la guerre et de la paix, alors il faudrait évoquer tous les conflits et pas seulement ceux que nous aurions choisis : il y a la Palestine et ce qui s'y déroule de tragédies et de drames, mais il faudrait aussi évoquer les 500 000 victimes de la guerre civile en Birmanie, le Timor oriental, la guerre civile en Somalie, la rébellion islamiste au Nigéria, la guerre civile syrienne, le sort des chrétiens d'Irak, le conflit inter-soudanais, la guerre civile irakienne, la troisième guerre civile centrafricaine, la guerre du Dombass en Ukraine, la rébellion naxalite en Inde, le conflit entre la Turquie et le PKK, les 300 000 morts de la guerre du Darfour ... nous n'aurions plus le temps d'évoquer les problèmes du Blanc-Mesnil
- 3) Vous vous trompez d'assemblée. Nous ne sommes pas dans une assemblée parlementaire ; nous sommes ici dans une assemblée locale pour examiner des sujets locaux. Nous avons été élus par les Blanc-Mesnilois pour régler les problèmes des Blanc-Mesnilois
- 4) Par ailleurs votre vœu comporte une irrégularité : vous proposez d'attribuer une subvention à une association de défense de la paix, mais les subventions doivent être votées par une délibération du conseil municipal et non dans un vœu
- 5) Enfin, permettez-moi de douter de votre sincérité. Je vous rappelle, si l'avez oublié, que lorsque l'association Lumières et couleurs vous a proposé, à l'époque où vous étiez le Maire du Blanc-Mesnil, d'organiser une rencontre fraternelle entre juifs et musulmans, ils n'ont trouvé aucun soutien de votre part. J'ai donc de bonnes raisons de croire qu'il y a, derrière votre démarche, la forme la plus odieuse de la récupération politique.

Avant de clôturer cette séance, je vous informe de la fin de détachement sur un emploi fonctionnel de Mme Hélène BEAUFRERE, DGA chargée de la Protection et du temps libre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 novembre 2014.

Bonsoir à tous.